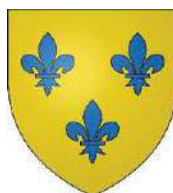
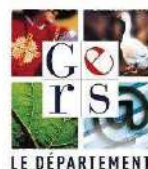




AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES


Petites villes
de demain



PETITES VILLES DE DEMAIN

CONVENTION CADRE

Valant opération de revitalisation du territoire (ORT) pour la Communauté
de communes Armagnac Adour
et les communes de Riscle et Aignan

Entre

La commune de Riscle,

Représentée par M. Christophe TERRAIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 mars 2021, ci-après désigné par « Riscle »,

La commune d'Aignan,

Représentée par M. Gérard PERES, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 novembre 2022, ci-après désigné par « Aignan »,

Communauté de communes Armagnac-Adour,

Représenté par M. Michel PETIT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 novembre 2022, ci-après désigné par « CCAA », d'une part,

Et

L'État,

Représenté par M. Xavier Brunetière, préfet du Gers, ci-après désigné par « L'État »

La région Occitanie Pyrénées Méditerranée,

Représentée par sa présidente, Mme Carole Delga, ci-après désignée par l'assemblée plénière ou la Commission Permanente du 18 février 2022

Le département du Gers,

Représenté par son président, M. Philippe Dupouy, ci-après désigné par « Le département ». Commission Permanente du 12 décembre 2022

Le PETR Pays du Val d'Adour

Représenté par M. Jean-Louis Guilhaumon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 octobre 2022, ci-après désigné par « le PETR »

L'Établissement Public Foncier,

Représenté par, ci-après désigné par « L'EPF ».

La caisse des dépôts,

Représenté par, ci-après désigné par « La caisse des dépôts ».

D'autre part, il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Riscle a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 12 mai 2021.

Outre Riscle, la commune d'Aignan, également bourg-centre, apparaît à la suite du diagnostic réalisé, comme une polarité structurante du territoire de la communauté de communes Armagnac Adour. Riscle et Aignan regroupent à elle-deux la quasi-totalité de l'offre de services et des équipements. C'est également le second bassin d'emplois du territoire. Ainsi le périmètre ORT comprend un périmètre secondaire couvrant le centre-bourg d'Aignan.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Territoire de la Communauté de Communes Armagnac-Adour se trouve à l'Ouest du département du Gers, il s'agit d'un territoire rural au croisement de l'Aquitaine et l'Occitanie, du Gers, des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et des Landes. Le territoire Armagnac Adour bénéficie d'un positionnement géographique particulier sous les influences géographiques et économiques de Nogaro, Plaisance, Mont-de-Marsan, Aire-sur-l'Adour, Pau via l'A65 et Tarbes.



Les deux pôles Riscle et Aignan, labellisés bourg-centre Occitanie, assurent une fonction de centralité en concentrant l'essentiel de l'activité économique et des services publics. Ces deux pôles rayonnent sur un territoire rural, à l'activité agricole prégnante et une forte fonction résidentielle. La présence de sites patrimoniaux dans ces communes rurales leur confère une fonction touristique.

La Communauté de Communes se compose de 24 communes et son siège se situe à Riscle.

Riscle constitue un pôle central pour 15 communes rurales alentours, composée d'un peu moins de 2000 habitants, c'est une commune Bourg-centre au cadre agréable bénéficiant d'un terroir et d'une identité forte au travers de son patrimoine architectural et culturel.

Aignan, également bourg-centre participe à la structuration territoriale en tant que pôle intermédiaire. Avec moins de 1000 habitants Aignan est une commune aux dimensions plus modestes mais représente tout de même un important bassin d'emplois et un relais de l'activité locale dans la partie Est de la communauté de communes. Aussi, Riscle et Aignan regroupent la quasi-totalité des équipements et des services de la communauté de communes. C'est pourquoi le choix est fait d'intégrer Aignan à la présente convention.

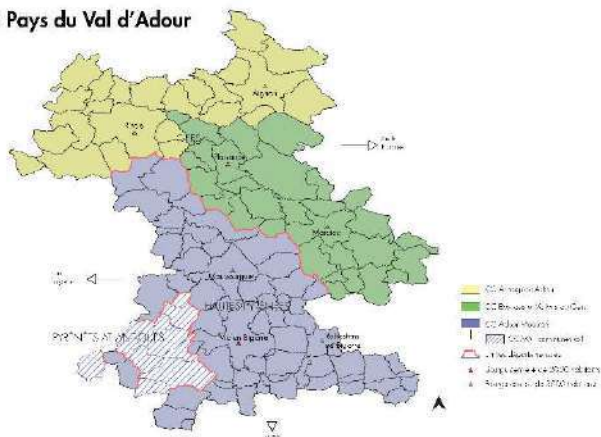


ORT CCAA | CONVENTION CADRE

LE PETR PAYS DU VAL D'ADOUR

La communauté de communes Adour Madiran est membre du PETR Pays du Val d'Adour. Le Pays du Val d'Adour est situé sur 3 départements (le Gers, les Hautes Pyrénées et les Pyrénées Atlantiques) et 3 communautés de communes (CCAM, CC Armagnac Adour, CC Bastides et Vallons du Gers). Outre le SCOT qui porte les grandes orientations d'aménagement de l'espace, le rôle du P.E.T.R. est d'élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec ses communautés de communes. Un tel projet doit définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social. Le P.E.T.R. a vocation à être également le cadre de la contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre, porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, les Régions, les Départements et l'Union Européenne.

PETR Pays du Val d'Adour



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Diagnostic complet – Annexe 1

Fiches d'identité communale – Annexe 2

Dynamiques démographiques et habitat

Dynamiques démographiques

- Une population intercommunale plutôt stable après le déclin des années 60/70
- Riscle et Aignan constituent les deux pôles démographiques du territoire
- Une population âgée, vieillissante
- Une forte proportion de retraités
- Une fragilisation des ménages
- Une baisse tendancielle de la taille des ménages

Logement et habitat

- Le logement individuel pur domine le secteur de la construction de logements neufs
- Des menaces importantes sur l'état du parc existant
- Une vacance concentrée sur les centres de Riscle et Aignan

Économie

Tissu économique

- Un tissu économique local marqué par une dominance des emplois dans le tertiaire (qui s'accroît) suivi par l'agriculture (qui décroît) et l'industrie (qui s'accroît)
- Un tissu de TPE et de PME dynamique, marqué par une petite taille des entreprises
- La transmission d'entreprises, un enjeu pour le territoire
- Une activité agricole/viticole encore très présente mais en baisse

Commerce de proximité

- Un contexte difficile et en pleine évolution à prendre en compte
- 4 fonctions sont indispensables au bon fonctionnement du commerce en centre-ville
- Un niveau d'activité par EPCI très modeste comparé aux territoires voisins
- Des polarités incontournables avec une offre commerciale qui présente des niveaux différents
- Des points d'appuis et des éléments de fragilité communs
- Une fréquentation du centre-ville en perte de vitesse
- Une baisse du niveau d'activité (2021/2019) très importante
- Des flux d'achat qui montrent une forte progression de la part de marché de la vente en ligne et des circuits courts sur les produits non alimentaires
- Des destinations d'évasion commerciale très importantes
- Des centre-villes avec image perçue plutôt négative, deux axes forts d'améliorations : le décalage entre l'identité et l'image perçue et la diversité de l'offre, prix et animation

Emploi

- Un territoire qui dispose de plus d'emplois que d'actifs résidents
- Des actifs qui chaque année, un peu plus, changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail et qui viennent de plus en plus en voiture et en 2 roues au détriment des transports en commun (quand ils existent ... cf. Aignan)

Revenus

- Un territoire où les foyers disposent de revenus modestes, qui proviennent en grande partie des pensions et des retraites
- Un revenu mensuel moyen plus faible que dans le département (-13%) et la région (-18%)
- Un taux de pauvreté dans la CCBVG plus important que dans le département

Tourisme



ORT CCAA | CONVENTION CADRE

- L'office de tourisme « cœur sud-ouest, Marciac, Madiran Saint-Mont » est structuré à l'échelle du Pays
 - Des compétences mobilisées et reconnues pour servir une stratégie
 - Un projet de développement établi et orienté vers le « slow tourisme »
 - L'offre de tourisme « cœur sud-ouest, Marciac, Madiran, Saint Mont » est structuré à l'échelle du Pays
 - Des compétences mobilisées et reconnues pour servir une stratégie
 - Un projet de développement établi et orienté vers le « slow tourisme »
 - L'offre touristique est directement liée au tourisme vert/de loisirs et au tourisme patrimonial
 - La clientèle locale excursionniste constitue une part importante des consommateurs de l'offre touristique, culturelle et de loisirs
 - L'offre touristique du territoire s'appuie aussi sur 3 piliers formalisés au sein d'une charte de Pays
- ### Numérique
- Une montée progressive vers le très haut débit

Espaces publics, mobilités et accessibilité

- Des points de fortes intensités du trafic routier
- La réouverture de la ligne de fret
- Peu d'alternatives à l'autosolisme
- Un réseau de transports limité
- Aménagements pour les modes actifs : une fonctionnalité surtout touristique
- Des aires de covoiturage en développement
- Un fort taux d'équipement automobile

Équipements & services publics

- La population est dépendante des polarités principales de Aignan et Riscle
- Les 2 Maisons France Service (MFS) concentrent l'offre des services publics aux particuliers
- Une offre de soins de premier recours insatisfaisante à l'échelle de la CCAA qui s'est dégradée entre 2018 et 2021 (comme dans le Gers et qui pourrait se dégrader encore à l'avenir avec le vieillissement de la population et des professionnels de santé)
- Une organisation, face au vieillissement, actuellement dimensionnée mais qui pourrait prochainement être dépassée
- Un potentiel important de personnes de plus de 75 ans vivant seules et potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile face à une absence d'habitat adapté « pré dépendance » sur le territoire.
- Sport, loisir et culture : des équipements, une condition nécessaire pas suffisante
- Une mutualisation de l'offre et des équipements « petite enfance, enfance, jeunesse » et « scolaire » à l'échelle de la CCAA opportune

Environnement, climat et transition énergétique

- Le territoire de la CCAA consomme chaque année 195GWh d'énergie
- 847 ménages sont en précarité énergétique logement ou mobilité soit 27,4% des ménages
- La production d'énergie renouvelable locale représente 14,6% des consommations du territoire
- Le territoire de la CCAA émet chaque année 63000 tonnes d'équivalent CO₂, soit 9 tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an
- Les projections climatiques (scénario RCP8.5), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100
- Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes, du besoin en climatisation et une diminution du besoin en chauffage
- Une baisse de 47% de la consommation est possible
- Un potentiel global de production d'énergie renouvelable à hauteur de 214GWh (x8,56 la production actuelle)



DISPOSITIFS & DOCUMENTS APPLICABLES

REGION OCCITANIE

- Applicables
 - Contrat Territorial Occitanie (CTO, 2019)
 - Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)
 - Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
 - Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII, 2017)
- En cours d'élaboration
 - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

PAYS DU VAL D'ADOUR

- Applicables
 - Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE, 2021)
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT, 2016)
- En cours d'élaboration
 - Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET, en cours d'élaboration)

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARMAGNAC-ADOUR

- En cours d'élaboration
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'élaboration)
 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD, en cours d'élaboration)

RISCLE

- Applicables
 - Contrat Bourgs-Centres Occitanie (2020)
 - Carte Communale

AIGNAN

- Applicables
 - Contrat Bourgs-Centres Occitanie (2020)
 - Carte Communale

Le programme Petites Villes de Demain et la convention cadre valant ORT qui l'accompagne doivent s'inscrire dans la démarche du CRTE et ne pas entrer en conflit ou en concurrence avec les stratégies et les actions avancées dans le CRTE.

ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Les ambitions du territoire, sont issues du CRRTE signé en décembre 2021

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision intègre les différents schémas et projets multi-partenariaux structurants listés dans l'article 1 de la présente convention. Elle a été construite et partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État...

Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

La cohésion territoriale ne pourra être garantie qu'en confortant le développement de l'ensemble des bassins de vie (en tenant compte donc des secteurs dont le développement a été modéré mais aussi des secteurs sous influence des pôles urbains) tout en maintenant une structure multipolarisée du territoire par le renforcement et **la mise en réseau des bourgs-centres**.

L'attractivité de ce territoire ne pourra être consolidée qu'en s'attachant à poursuivre les efforts en matière de **développement économique et d'emplois, en matière d'accessibilité aux services et de préservation de la qualité** (habitat, espaces naturels et paysages).

Le tout en s'inscrivant dans une stratégie de **transition écologique** visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles.

L'objet étant de :

- Rechercher un **développement équitable de l'emploi** sur toutes les parties du territoire **en s'appuyant sur les bourgs-centres**
- Accompagner les diversifications des activités économiques en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire locaux (commerces et artisanat de proximité, industries) tout en valorisant des filières dont les emplois sont non-délocalisables : **structuration de l'économie touristique et notamment par le biais de l'œnotourisme, diversification des productions agricoles, ...**
- Maintenir le maillage territorial en termes d'équipements et de services dans les bourgs-centres (en priorité dans le domaine de la santé en articulation avec le pôle départemental de santé du Gers et le GIP Occitanie, mais aussi en faveur de la jeunesse et des nouveaux accès liés à la dématérialisation) apparaît comme un enjeu majeur. Le renforcement de certaines polarités permettra un

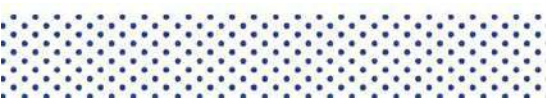


ORT CCAA | CONVENTION CADRE

rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services.

- S'attacher à mettre en place une politique de l'habitat plus ambitieuse, notamment dans les bourgs-centres afin de lutter contre la vacance.
- Préserver les principaux éléments patrimoniaux (architecturaux et naturels) et en priorité la ressource en eau ainsi que les milieux associés.

Asseoir une politique de transition écologique en accompagnant la performance des bâtiments et en développant la production locale d'énergies tout en préservant les ressources naturelles.



ARTICLE 3 – LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La réussite de la reconquête du centre-ville s'appuie sur une action transversale qui s'articule autour de 4 thématiques communes à l'intercommunalité, comme elles ont été présentées et validées en comité de pilotage du 16 Août 2022 :

- **Habitat, rénovation urbaine et patrimoine**
 - Renouveler le bâti et adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs.
 - Economie, services et tourisme ;
- **Recentrer les commerces, services et équipements structurants (notamment l'offre de soins et la prévention santé) en centre-ville ou à proximité, particulièrement autour des espaces fédérateurs.**
- **Espaces publics, nature et mobilités ;**
- **Développer, améliorer et faciliter l'accès pour tous au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.**
 - La transition écologique et énergétique (PCAET en cours) :
 - Préparer et transformer le territoire aux défis écologiques, énergétiques et climatiques actuels et à venir.
 - L'adaptation au vieillissement :
 - Adapter les centres-villes au vieillissement « disproportionné » de la population du territoire.

Les enjeux spécifiques et/ou renforcés de chacune des communes signataires sont identifiés dans les fiches d'identité communale en annexe 2 du présent document.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques qui doivent permettre de renforcer la position de centralité des communes petites villes de demain. La stratégie, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.

AXE STRATEGIQUE COHESION

ORIENTATION 1 - AGIR POUR LA QUALITE DE VIE

1. Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous
2. Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...)
3. Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)
4. Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme
5. Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)

ORIENTATION 2 – AGIR POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie
2. Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement
3. Rénovation énergétique des bâtiments publics

AXE STRATEGIQUE ATTRACTIVITE

ORIENTATION 3 – AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

1. Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission
2. Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique
3. Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet
4. Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...)
5. Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers

ORIENTATION 4 – S'APPUYER SUR UN RESEAU DE PARTENAIRES ET DE COMPETENCES

1. Impulser une logique de complémentarité des équipements et des dispositifs à l'échelle du Pays
2. Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité de centre-ville
3. Assurer l'animation du réseau de partenaires
4. Accompagner les communes dans la définition d'un plan guide 2030/2050

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.



ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

La définition d’un ou de plusieurs secteurs d’intervention de l’ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l’EPCI, figure parmi les secteurs d’intervention présentés à l’annexe 3.

En annexe 4 le plan d’action.

4.1 LES ACTIONS

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE du territoire concerné.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT.

4.2. PROJETS EN MATURATION

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe 4 du plan d’action. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés au plan d’action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.



ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant cette convention, les communes de Riscle et Aignan assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes de Riscle et Aignan et le PETR Pays du Val d'Adour signataire s'engagent à désigner dans leurs services deux chefs de projet PVD responsables de l'animation du programme et de son évaluation. *(Possibilité de solliciter le cofinancement de ce poste).*

Les communes de Riscle et Aignan et le PETR Pays du Val d'Adour s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, communauté de communes, collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation

ORT CCAA | CONVENTION CADRE

coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc. De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

6.4. ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.



ORT CCAA | CONVENTION CADRE

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

→ développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;

→ déploiement numérique ;

→ action en matière d'habitat ;

→ accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;

→ stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;

→ préservation de la ressource en eau ;

...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;

- Assainissement, milieux aquatiques ;

- Voirie.

ORT CCAA | CONVENTION CADRE

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines:

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement,
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

→ **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

→ **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

→ **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

6.6. ENGAGEMENTS DES AUTRES OPERATEURS PUBLICS

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets



ORT CCAA | CONVENTION CADRE

du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. LA BANQUE DES TERRITOIRES

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6-6-3. ACTION LOGEMENT

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

6.7. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs

ORT CCAA | CONVENTION CADRE

indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. MAQUETTE FINANCIERE

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Annexe 6

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 7 – COMPLÉMENTARITÉ ENTRE PETITES VILLES DE DEMAIN ET « BOURGS CENTRES OCCITANIE »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

LE COMITE DE PILOTAGE

Un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du

programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Les chefs de projet PVD désignés alimentent le comité de pilotage et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettent en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Proposent les évolutions des fiches orientations ;
- Proposent les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 9 – SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.



ARTICLE 10 – RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

Indicateur	Référence	Objectif
Vacance habitat	Fiche action 2023.04	-2 points de vacance / commune signataire
Part des mobilités actives pour se rendre au travail	Fiche action 2023.03	Augmenter la part modale de 3 points
Santé – Offre de soin de premier recours	Fiche action 2023.01	Couverture complète du territoire par un/des CLS
Vacance commerciale de centre-ville PVD	Fiche action 2023.02	Réduction de la vacance de 5 points
Réduire la consommation énergétique publique	PCAET	Réduction de 30% (exprimée en kW)
Développer un indicateur de pilotage et de suivi du ressenti de la qualité de vie	Programme PVD	Création d'un indice de mesure de la qualité de vie perçue des habitants

ARTICLE 11 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 7, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît :

- Qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et
- Qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne)
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et

ARTICLE 12 – ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 13 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 14 – RÉSILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 15 – TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau



Signé à Riscle le 13/12/2022

<p>L'État</p>  <p>Xavier Brunetière Préfet du Gers</p>	<p>Communauté de communes Armagnac Adour</p>  <p>Michel Petit Président</p>	<p>Mairie de Riscle</p>  <p>Christophe Terrain Maire</p>
<p>Mairie d'Aignan</p>  <p>Gérard Pères Maire</p>	<p>PETR Pays du Val d'Adour</p>  <p>Jean-Louis Guilhaumon Président</p>	<p>La Région Occitanie</p>  <p>Carole Delga Présidente</p>
<p>Le Département du Gers</p>  <p>Philippe Dupouy Président</p>	<p>La Caisse des Dépôts</p>  <p>Mme Annabelle Viollet Directrice régionale</p>	<p>L'Établissement Public Foncier d'Occitanie</p>  <p>Mme Sophie Lafenêtre Directrice générale</p>

ANNEXES

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC

ANNEXE 2 – FICHES D'IDENTITÉ COMMUNALE

ANNEXE 3 – SECTEURS D'INTERVENTION ORT

ANNEXE 4 – PLAN D' ACTIONS

ANNEXE 5 – FICHES ACTIONS

ANNEXE 6 – MAQUETTE FINANCIÈRE

ANNEXE 7 – CHARTE GRAPHIQUE ET UTILISATION DES LOGOS



ANNEXE 1

DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ

ANNEXE

Table des matières

Dynamiques démographiques & habitat	_____
Une population vieillissante	_____
Une forte population de retraites dans la population totale	_____
Une fragilisation des ménages	_____
Une baisse tendancielle de la taille des ménages	_____
Logement et dynamiques résidentielles	_____
DES MENACES IMPORTANTES SUR L'ETAT DU PARC	_____
Le parc social	_____
_____	_____
UNE MONTEE PROGRESSIVE VERS LE TRES HAUT DEBIT	_____
Tissu économique, emplois, revenus et tourisme	_____
COMMERCE DE PROXIMITÉ	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Espace public, MOBILITÉS & accessibilité	_____
points de fortes intensités du trafic routier	_____
La réouverture de la ligne de fret	_____
PEU D'ALTERNATIVES A L'AUTOSOLISME	_____
Un réseau de transports en commun limité	_____
Des aires de covoiturage en développement	_____
UN FORT TAUX D'EQUIPEMENT AUTOMOBILE	_____
Équipements et services publics	_____
Environnement, climat et Transition Énergétique	_____
SOURCES & RECHERCHE DOCUMENTAIRE	_____

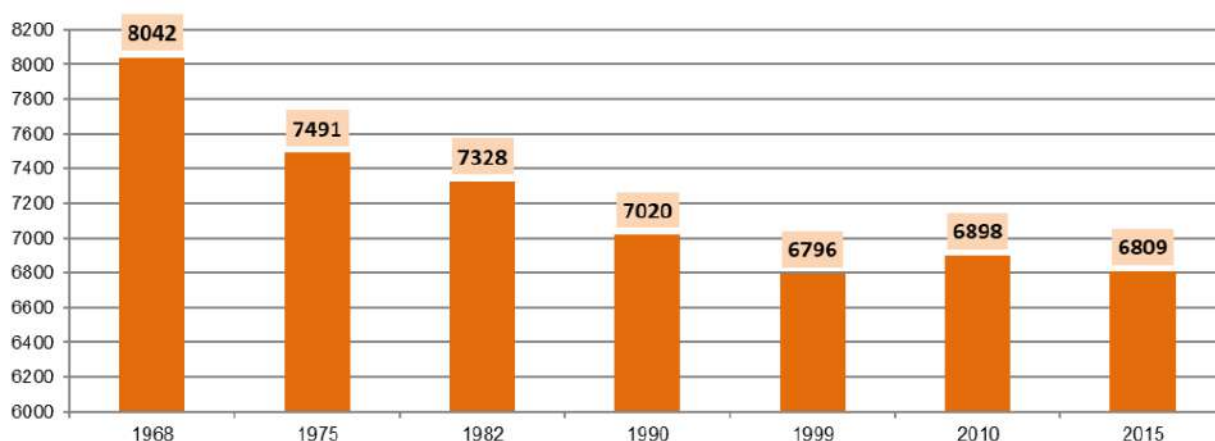


ANNEXE

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES & HABITAT

La Communauté de Communes Armagnac Adour compte 6809 habitants en 2015. Depuis 1968 (date du premier recensement de l'INSEE), la population a fortement diminué, elle était alors de 8042 habitants. Seule la période 1999-2010 apparaît comme bénéfique en termes d'accueil de population, même si elle est restée très modérée (+102 habitants). C'est également sur cette période que le département du Gers et les collectivités limitrophes ont connu leurs plus fortes croissances démographiques.

Evolution de la population sur la CC Armagnac Adour



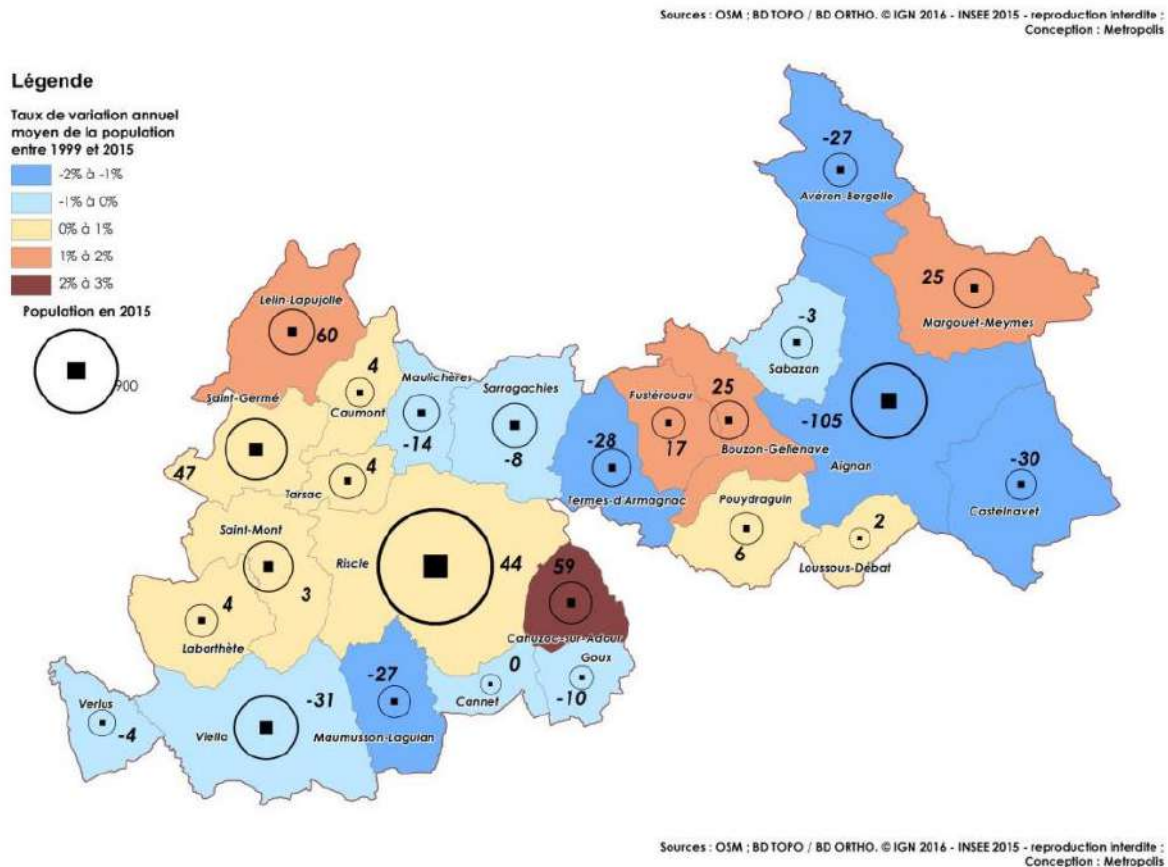
Evolutions démographiques comparées, base 100 en 1968

	1975	1982	1990	1999	2010	2015
CC Armagnac Adour	93	91	87	85	86	85
CC d'Aire-sur-l'Adour	99	101	103	102	108	108
CC du Bas Armagnac	93	89	88	85	91	93
CC Bastides et Vallons du Gers	96	95	95	92	95	95
CC Artagnan de Fezensac	94	91	85	82	85	83
CC du Nord Est Béarn	103	118	133	140	165	172
CC Adour Madiran	100	103	106	104	113	113
Département du Gers	97	96	96	95	104	105

Depuis plus de 20 ans, la population de la Communauté de Communes reste donc relativement stable comme sur la quasi totalité des territoires référents. Cette stagnation de la population à long terme sur l'ensemble des territoires semble indiquer, à l'échelle intercommunale, la faible influence des territoires les uns vis-à-vis des autres. La dynamique de la Communauté de Communes Nord Est Béarn fait figure d'exception mais une large partie de son territoire est éloignée de la Communauté de Communes Armagnac Adour et son influence s'exerce davantage sur d'autres territoires. Malgré une certaine stagnation de la population au sein de la Communauté de Communes, il existe d'importantes différences entre les communes. Riscle est de loin la commune la plus peuplée du territoire avec 1719 habitants. Un pôle démographique majeur qui est resté attractif depuis 1999 avec l'arrivée de 44 habitants supplémentaires. Cette attractivité s'est diffusée sur les communes proches bénéficiant notamment de leur accessibilité depuis la D935 et particulièrement sur les communes proches de Riscle et d'Adour. Elles restent néanmoins peu peuplées. Aignan, avec 737 habitants en 2015, fait figure de second pôle démographique, sur la partie Est du territoire. A la

ANNEXE

différence de Riscle, Aignan connaît un déclin démographique important au bénéfice de certaines communes limitrophes. Les autres communes à l'Est du territoire restent des communes peu peuplées avec moins de 200 habitants chacune. Quelques communes présentent un niveau de population intermédiaire maillant le territoire : Saint-Germé, Viella et, avec une population moindre, Mont et Sarragachies. Ces communes ont bénéficié, sur une longue période, de l'attractivité de Riscle mais présentent aujourd'hui des dynamiques différentes. Seules les communes bénéficiant de l'accessibilité par la D935 continuent à être attractives.

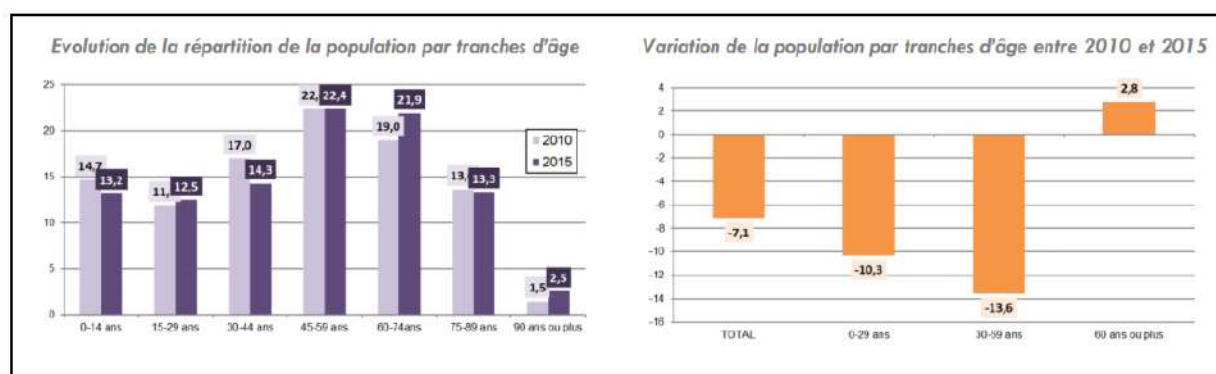


La répartition de la population au sein du territoire fait clairement apparaitre une hiérarchie entre les communes. En revanche, au regard des dynamiques connues depuis 1999, cette armature évolue et de nouvelles dynamiques émergent.

ANNEXE

NE POPULATION VIEILLISSANTE

L'analyse de la structure par âge de la population complète ainsi la partie précédente. En effet, on constate que, depuis 2010, la proportion de personnes âgées de moins de 14 ans a diminué (14,7% de la population contre 13,2%). Le nombre de personnes âgées de moins de 29 ans a également diminué de 10,3% en 5 ans. Sur cette même période, la Communauté de Communes Armagnac Adour a connu une chute des 30-44 ans. Le graphique de droite montre très clairement la diminution de 13,6% de la population âgée de 30 à 59 ans. En revanche, les plus de 60 ans ont augmenté de 2,8% : il s'agit essentiellement d'une augmentation des 60-74 ans (de 19% à 21,9%) mais aussi une augmentation sensible des plus de 90 ans (même si la part de cette classe d'âge reste limitée).



Le territoire connaît donc : • Un déficit du solde naturel (plus de décès que de naissances) • Un solde migratoire bénéficiaire mais une attractivité qui concerne surtout les personnes âgées de plus de 60

L'attractivité du territoire ne permet pas de renouveler la population : il attire des personnes âgées et connaît un départ de personnes plus jeunes.

Cela pose des enjeux importants : • Du maintien des équipements scolaires face à une classe d'âge associée en diminution (178 jeunes de moins de 14 ans entre 2010 et 2015) • De l'offre en emploi du territoire et de son attractivité économique face à la forte baisse des 30-44 ans (274 personnes),

la classe d'âge représente aussi celle en âge d'avoir des enfants. L'évolution de cette classe d'âge influe donc directement sur celle des 0-14 ans (plus généralement sur celle des moins de 18 ans avant leur départ du foyer parental). • Des besoins en équipements spécifiques (hébergements, soins), des moyens de maintien à domicile et de mobilités pour une population relativement âgée en augmentation. Il convient de préciser que ces enjeux se posent sur tous les territoires précédemment comparés, et globalement sur l'ensemble du département du Gers. La Communauté de Communes Armagnac Adour présente un indicateur de vieillesse² qui reste peu favorable aux populations jeunes : 0,61 en moyenne contre 0,79 en moyenne dans le Gers et 0,92 en Nouvelle-Aquitaine. Certaines communes de la Communauté de Communes Armagnac Adour ont toutefois connu un relatif rajeunissement de leur population, pour des raisons différentes : • Saint

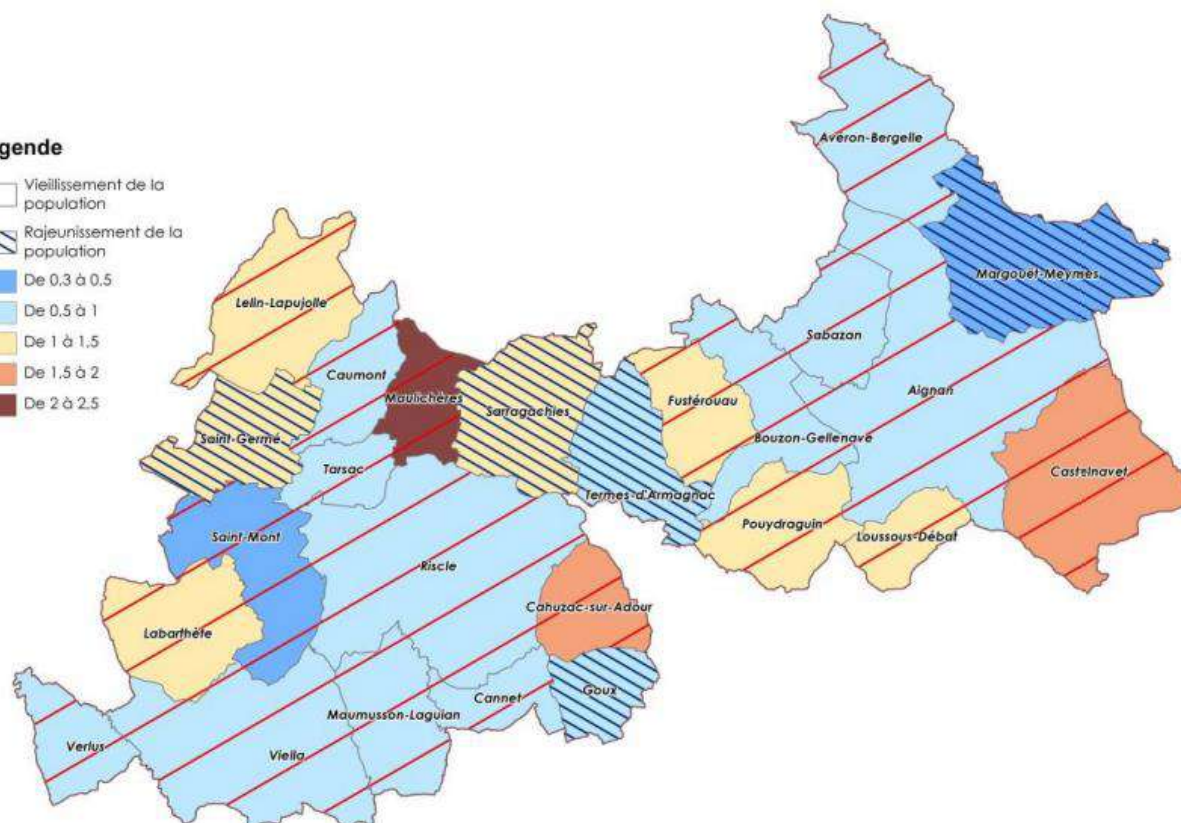
Lapujolle grâce à une attractivité de populations jeunes qui ont participé à la croissance démographique. Le rajeunissement de la population est « actif ». • Goux, Sarragachies et Termes d'Armagnac par un départ de personnes âgées de plus de 65 ans supérieur aux départs des personnes âgées de moins de 20 ans. Le rajeunissement de la population est « passif ». Globalement, la population est comparativement plus jeune dans les périphéries directes des pôles que dans les pôles même de Risle et Aignan. C'est principalement notable sur Saint Germé, Maulichères et

delà du niveau de places disponibles dans les équipements, cela pose également la question de leurs localisations.

ANNEXE

Indice de jeunesse et évolution

Légende



Sources : OSM : BD TOPO / BD ORTHO. © IGN 2016 - INSEE 2015 - reproduction interdite : Conception : Metropolis

DE RETRAITES

En 2015, 34% de la population totale est retraitée ou retraitée, une proportion importante qui traduit la structure par âge de la population. Les actifs (ayant un emploi et chômeurs) représentent 42% de la population contre 41% en 2011. Une légère augmentation qui peut traduire une certaine attractivité pour les actifs (essentiellement les plus de 45 ans comme vu précédemment) mais s'explique aussi par le recul du départ à la retraite. La baisse de la proportion des élèves, étudiants et stagiaires traduit en parallèle le départ des populations les plus jeunes. Néanmoins, au regard des données précédentes, le territoire semble en capacité d'accueillir certains jeunes scolarisés de plus de 15 ans, alors que les effectifs de moins de 14 ans ont baissé de manière 32 élèves et étudiants mais jeunes âgés de moins de 14 ans)

Répartition de la population totale de la CC Armagnac Adour par activités

	Actifs	Retraités ou préretraités	Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	Femmes ou hommes au foyer	Autres inactifs
Répartition en 2015	41,9%	33,8%	15,3%	1,9%	7,1%
Répartition en 2011	41,1%	34,0%	15,7%	2,0%	7,2%
Variation en effectifs	40	-27	-32	-10	-15

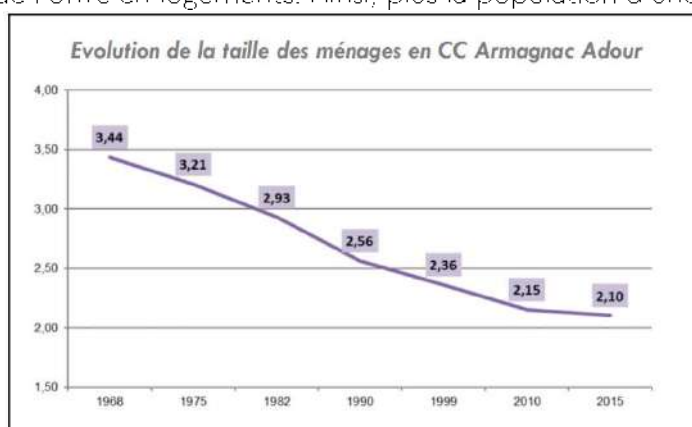
ANNEXE

NE FRAGILISATION DES MENAGES

1.1.5.1. 61% des ménages vivent sur le territoire depuis plus de 10 ans En 2015, sur l'ensemble de la Communauté de Communes, une large majorité de ménages est installée depuis au moins 10 ans dans leurs résidences actuelles (60,7%) ce qui traduit la relative stagnation de la population depuis 1999. Une partie notable (30%) réside même sur le territoire depuis 30 ans ou plus. Au regard de l'évolution démographique de chaque commune, il est possible de déterminer celles connaissant une forte rotation des ménages au sein des logements, que la commune gagne ou perde des habitants : plus il existe une dissociation entre le taux de ménages installés depuis moins de 5 ans et la variation de population entre 2010 et 2015, plus il existe une rotation importante des ménages. Cette analyse est la plus pertinente dans les communes présentant les plus importants parcs de logements, aussi plus diversifié. Ainsi, la rotation des ménages est facilitée par un parcours résidentiel plus aisé (comparativement aux autres communes). Dans de nombreuses communes (celles de moins de 200 habitants), le niveau de population étant relativement faible, les variations sont statistiquement importantes sans que cela ne permette de traduire de réels enjeux. C'est donc surtout à Aignan, Riscle et sa périphérie directe que la part des ménages installés récemment est dissociée de l'évolution de la population. Ces communes jouent donc un rôle majeur, à l'échelle du territoire, dans la structure du parcours résidentiel des ménages. La diversification de l'offre en logements dans ces centralités est donc particulièrement un enjeu important. A Saint Lapujolle, il s'agit surtout des effets de l'attractivité démographique plutôt que de la rotation des

NE BAISSÉ TENDANCIELLE DE LA TAILLE DES MENAGES

Concernant la taille des ménages, une diminution constante est observée depuis 1968, dans la même logique que la tendance nationale. Cela s'explique par l'allongement de l'espérance de vie, augmentant ainsi le nombre de petits ménages composés de personnes âgées, mais aussi l'évolution des modes traditionnels de cohabitation (décohabitation des jeunes, hausse du nombre de divorces ou de séparation, hausse du célibat). Ces évolutions du parcours familial devront être prises en compte dans la définition des besoins en matière de logements. Suivant une tendance nationale, la diminution de la taille des ménages tend à être de plus en plus faible, tendance qui devrait se poursuivre dans les années suivantes. En 2015, en moyenne dans la Communauté de Communes Armagnac Adour, un ménage est composé de 2,10 personnes contre 2,14 dans le département. Evolution de la taille des ménages en CC Armagnac Adour La taille moyenne des ménages commune est à considérer au regard de deux facteurs majeurs qui influent sur la structure des ménages : la structure par âge et la diversité de l'offre en logements. Ainsi, plus la population d'une commune est âgée plus la taille des ménages diminue. A l'inverse, les communes présentant une plus forte proportion de jeunes connaissent une taille des ménages plus élevée, illustrant la présence de nombreuses familles avec enfants. Concernant la diversité du parc de logement, dans le cas de la Communauté de Communes Armagnac Adour, cela s'entend surtout sur Riscle et Aignan et dans une moindre mesure sur Saint

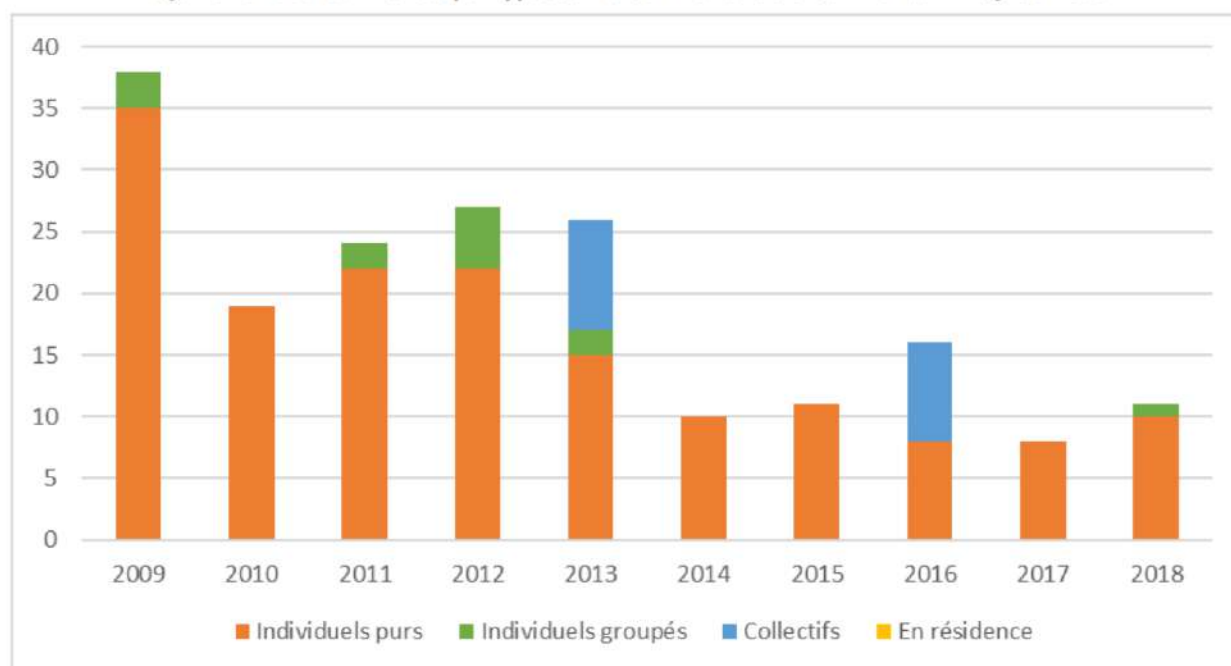


LOGEMENT ET DYNAMIQUES RESIDENTIELLES

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, comme l'ensemble du territoire pays du val d'Adour, va bénéficier d'une étude pré opérationnelle OPAH RR en 2023. Cette étude apportera un regard neuf et des données plus fraîches sur l'habitat et le logement. La crise COVID, le contexte économique, la rapide avancée des usages numériques au travail et du télétravail semblent être des éléments qui ont transformé la manière d'habiter dans nos territoires ruraux. Le témoignage d'agents immobiliers sur le secteur indique que depuis 2020 le marché s'est tendu et que la demande l'offre. Les données avancées ci pour la plupart issues du PLUi (2021), datent généralement de 2017, ainsi cette partie du diagnostic sera mise à jour au fur et à mesure de la restitution des données.

D'après les données SITADEL, 191 logements ont été commencés sur la période 2009 ans) sur la Communauté de Communes Armagnac Adour. 91% de la production a concerné de l'habitat individuel (84% individuel pur une maison, 7% individuel groupé en lotissement). La filière ment collectif a concerné 9% de la production en 10 ans (17 logements).

Logements neufs commencés par types sur la Communauté de Communes Armagnac Adour



Entre 2010 et 2015 (période de référence INSEE), 106 logements neufs ont été commencés alors que le nombre de résidences principales a diminué de 125 unités et que la population a légèrement diminué. Globalement à l'échelle du territoire, il y a donc eu :

- Des départs de population de logements existants créant de la vacance
- Des migrations résidentielles des ménages déjà résidents principalement par production de nouveaux logements (décohabitation des ménages, parcours résidentiels ...)
- Des arrivées de nouvelles populations (inférieures aux départs) principalement par production de logements neufs

En clair, le parc mobilisable devenu vacant par le départ de population n'a pas été réabsorbé par les ménages déjà résidents (par décohabitation) ni par de nouvelles populations qui ont préféré faire construire de nouveaux logements. Il y a donc eu une réelle surproduction de logements neufs au regard du parc mobilisable : le marché immobilier « a produit » du logement vacant.

Ce constat est particulièrement observable sur les communes de Riscle, Viella et Aignan : ces communes ont perdu des habitants depuis 2010 mais ont également connu une production importante de logements neufs. En parallèle, le nombre de logements vacants y a fortement

ANNEXE

augmenté. Dans ces communes, le parc de logement vacant a également augmenté car de nombreuses résidences secondaires ont été quittées et sont devenues vacantes. Ce phénomène de résidences secondaires devenues vacantes touche aussi Tarsac, Sabazan, Margouët encore Loussous

Enfin, même dans quelques communes attractives (Saint Mont par exemples), l'accueil de population s'est fait sans mobiliser le parc existant : la production neuve a été import nombre de logements vacants a fortement augmenté

En bref, sur de nombreuses communes, il existe une importante dissociation entre la dynamique démographique et la dynamique du parc de logements. Une partie de cette dissociation peut s'expliquer par les menaces qui pèsent sur la qualité des biens et les conditions d'habitat dans les logements anciens.

MENACES IMPORTANTES

La faible mobilisation du parc existant au profit de la production neuve et la baisse de la population portent des menaces sur l'état qualitatif du parc de logement. En 2015, la Communauté de Communes Armagnac Adour compte 543 logements vacants, soit 167 de plus qu'en 2010 (+44% en 5 ans, +64% depuis 1999). Selon l'INSEE, le taux de vacance atteint 13,4% du parc contre 10,6% à l'échelle départementale (le nombre de logements vacants a augmenté de 17% en moyenne dans le Gers entre 2010 et 2015).

La vacance sur le territoire est l'un des plus forts par rapport aux Communauté de Communes voisines. La Communauté de Communes présente aussi l'une des plus fortes augmentations du nombre de logements vacants (seule la Communauté de Communes Bastides et Bous du Gers présente des dynamiques plus négatives).

Selon les données foncières, le taux de vacance s'établit autour de 9,4% en 2016 soit 404 logements

- 178 logements sont vacants depuis moins de 2 ans,
- 226 logements sont vacants depuis plus de 2 ans, dont 138 qui le sont depuis plus de 5 ans.

Les graphiques suivants permettent de constater que la date de construction du logement est étroitement corrélée à la vacance. Selon les données foncières, le taux de vacance est ainsi supérieur à 12% pour les logements construits avant 1945, de 9,2% pour les logements construits entre 1946 et 1975 et de moins de 6% pour les logements construits après 1976.

Cela traduit particulièrement la vacance structurelle sur le territoire : une vacance qui est directement liée aux caractéristiques propres du logement. Il s'agit en effet de logements parfois sans jardins ou espaces de stationnement, aux volumétries et implantation spécifiques (étages, mitoyenneté...), aux performances énergétiques faibles... Des caractéristiques qui ne répondent pas aux attentes de nouvelles populations et qui ne répondent plus aux besoins des ménages résidents (notamment dans un contexte de vieillissement de la population et d'adaptabilité des logements).

A l'inverse, la vacance est dite conjoncturelle lorsqu'elle est inférieure à 7% : il s'agit alors d'une vacance nécessaire au bon fonctionnement du marché (délai d'achat/revente, de mises en location...). La vacance sur les logements construits après 1976 participe donc globalement au bon fonctionnement du marché immobilier local.

Quel que soit la donnée source, on constate que le phénomène de vacance touche essentiellement les communes centres de Riscle et Aignan et leurs proches périphéries. Comme vu précédemment, il s'agit de communes relativement attractives (du moins depuis 1999) mais où la vacance s'est développée au profit de l'habitat neuf.

E PARC SOCIAL

Selon les données INSEE, 117 ménages résidents dans des logements sociaux (HLM), principalement à Aignan (46) et Riscle (48). Une offre plus ponctuelle existe en périphérie de Riscle (Adour, Saint Germe, Viella). L'offre reste mesurée (4% des résidences principales) mais a le mérite d'exister sur un territoire rural connaissant peu de pressions démographiques, foncières et immobilières. En revanche, au regard de la fragilisation des ménages,



ANNEXE

la demande pour ces logements pourrait s'accroître. D'après les données de l'Observatoire de l'Habitat du Gers, la Communauté de Communes Armagnac Adour compte 183 logements sociaux en 2016 dont 63 construits depuis 2010.

L'offre sociale est similaire à l'offre conventionnelle avec près de 60% de logements de type T5 et plus. Elle ne répond donc pas à une logique de diversification de la structure du parc mais plutôt à une logique d'accessibilité au logement en termes de revenus et de niveau de vie.

Il peut donc apparaître qu'une partie du parc social ne répond pas aux besoins des résidents. Ainsi, le taux de vacance dans le parc social s'élève à 12%. L'Observatoire de l'Habitat du Ge « en matière de typologie, les petits logements sont les plus recherchés (T2 et T3), ce qui s'explique à la fois par rapport à la taille des ménages mais également par rapport à leur capacité financière

En moyenne, dans la Communauté de Communes, on compte 1 attribution de logement social pour 2,2 demandes ce qui reste une demande mesurée ne traduisant pas spécialement de pressions sur l'offre. En revanche il existe une forte pression sur le parc social de type T2 avec 1 pour 9 demandes.

En complément, précisons que le territoire ne dispose pas d'aire d'accueil pour les gens du voyage et il n'en est pas prescrit par le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

La diversification du parc de logements est une condition nécessaire au renforcement des parcours résidentiels pour les ménages résidents sur le territoire et constitue un levier d'attractivité pour les populations, notamment pour les plus jeunes et les familles. Cette diversification peut aussi s'expliquer en réponse face à la fragilisation d'une partie des ménages.



ANNEXE

ISSU ECONOMIQUE, EMPLOIS, REVENUS ET TOURISME

Un tissu économique local marqué par une dominance des emplois dans le tertiaire (qui s'accroît) suivi par l'agriculture (qui décroît) et l'industrie (qui s'accroît)

Dans la CCAA, les emplois en 2018 sont répartis de la façon suivante : tertiaire 57.1% (Dept 71.1%) ;

Agriculture 20.4% (Dept 11.5%) ; construction 3.7% (Dept 6.4%) ; industrie 18.8% (Dept 11.1%).

Cette structuration est atypique comparée à celle du Gers.

	Agriculture		Construction		Industrie		Tertiaire	
	CCAA	GERS	CCAA	GERS	CCAA	GERS	CCAA	GERS
2018	20.4%	11.5%	3.7%	6.4%	18.8%	11.1%	57.1%	71.1%
2013	27.7%	13.1%	6.1%	7.6%	17.4%	10.9%	48.8%	68.3%
2008	23.5%	14.0%	4.7%	8.1%	15.8%	11.1%	55.9%	66.9%

Variations 2008/2018

Le diagnostic du Plui fait apparaître des concurrences économiques exogènes fortes (CA d'Aire dur Adour, Nogaro ...)

Un tissu de TPE et de PME dynamique, marqué par une petite taille des entreprises

En 2019, 596 établissements sont présents sur le territoire de la CCAA. Le pourcentage des salariés est réparti de la façon suivante : 78.2% ne comptent aucun salarié ou un effectif inconnu ; 17.4% comptent entre 1 et 9 salariés ; 2.0% entre 10 et 19 ; 1% entre 20 et 49 ; 0.5% entre 50 et 99, 0.7% entre 100 et 249. Cette répartition est cohérente avec celle du département du Gers.

La transmission d'entreprises, un enjeu pour le territoire

Sur le territoire, plus de 46.3% des chefs d'entreprises, toutes filières confondues, ont plus de 55 ans (40.6% dans le Gers et 33.3% en Occitanie). Riscle 40.5%, Aignan 50.90%.

De façon globale, la dynamique du maintien et du renouvellement des entreprises est donc un enjeu principal de l'économie locale pour les années à venir.

D'après la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers (CMA), au 1^{er} août 2022, sur le territoire de la CCAA on compte (inscrits à la CMA) :

	Etablissements	Actifs	Alimentation	Bâtiment	Fabrication	Services	NBE	NBS
CCAA	207	427	12%	36%	14%	38%		
RISCLE	69	155	12%	28%	10%	51%	18	26%
AIGNAN	27	71	15%	30%	11%	44%	9	33%

NBE : nombre potentiel d'établissements en transmission dans les 10 prochaines années (âgés de 55 ans et plus). NBS : nombre de salariés concernés par la transmission.

Une activité agricole encore très présente mais en baisse

Entre 2000 et 2010 on observe une baisse de 17% des exploitations agricoles et de 9% de la superficie agricole utilisée (en hectares). La réduction des exploitations a entraîné une diminution du travail (en unité de travail annuel) de -19% (moins importante que dans le Gers ou l'Occitanie).

Un territoire spatialement impacté par l'agriculture (surface cultivée / surface CCAA)

Les orientations agricoles des communes sur le territoire (RGA 2010) :

- Très majoritairement (19) tournées vers la polyculture et le polyélevage ;
- Quelques communes (3) vers la viticulture ;
- 2 communes l'une sur les céréales et oléoprotéagineux, l'autre les cultures générales

Pour la vigne, l'appellation St Mont est très majoritaire (18 communes) suivie des appellations Armagnac / Floc Gascogne / Côtes-de-Gascogne et Madiran / Pacherenc qui elles se retrouvent sur 3 ou 4 communes chacune.

ANNEXE

COMMERCE PROXIMITÉ

« Commerces de proximité » a été réalisée à l'échelle des 6 petites villes de demain du Pays du Val d'Adour par les CCI du Gers et des Hautes Pyrénées entre avril et août 2022.

Outre des éléments généraux, cette étude a sollicité aussi l'avis des commerçants et des consommateurs des Petites Villes concernées. Voici ci après les principaux enseignements de cette

Un contexte difficile et en pleine évolution à prendre en compte

Les évolutions de la consommation des Français

Baisse de la part consacrée aux achats de consommation courante, Hausse des parts affectées au logement et à la santé.

De nouveaux phénomènes de consommation liés à :

- La sociologie des ménages (1/3 de plus de 60 ans, 20% de familles monoparentales)
- La succession de crises alimentaires (vache folle, grippe aviaire, pesticides ...)
- Le ralentissement du pouvoir d'achat des ménages

Qui entraînent des changements de comportements d'achats

- Prise de conscience de l'impact écologique
- Baisse de la valeur de possession au profit de l'usage
- Développement de la seconde main ...

Une crise sanitaire qui a accéléré certaines tendances

- Diminution de la fréquentation des magasins en centre
- Augmentation de la vacance commerciale
- Augmentation des ventes en ligne (y compris alimentaire)
- De nouveaux concept « **hybrides** » mêlant activité de commerce et service se développent
- Des consommateurs qui souhaitent revenir à des commerces de proximité (notamment pour l'alimentaire spécialisé, les circuits courts)
- Le **digital** devient incontournable (click and collect, livraison, vitrine digitale...)
- Enseigne et commerces vont devenir plus flexibles (« **hybrides** », store et corners d'enseigne)

- Exigence accrue vis-à-vis de la qualité des produits et des services mis en place par les commerçants
- Besoin de consommer plus responsable
 - o Soutenir la production locale, participer à une économie « plus circulaire » (recyclage, seconde main)
 - o Tout en comparant les prix et en cherchant les « bonnes affaires »

La hausse des prix à la consommation en 2022, place le pouvoir d'achat au cœur des préoccupations.

4 fonctions sont indispensables au bon fonctionnement du commerce en centre

- **Attractivité** : conserver une fonction d'emploi et de lieu d'échange
- **Adaptabilité** : proposer un habitat adapté aux nouveaux parcours résidentiels
- **Proximité** : Répondre à des besoins non marchands d'habitants
- **Attachement** : créer un attachement, un point de repère, une fierté.



ANNEXE

A l'échelle des deux intercommunalités Gersoise du Pays du Val d'Adour

Un niveau d'activité par EPCI très modeste (44M€ en 2020) comparé aux territoires voisins

Niveau d'activité en 2020 par EPCI

		Marsan 117 M€, Auch 311 M€, Pau 1
Total Pays du Val d'Adour		

Des polarités incontournables avec une offre commerciale qui présente des niveaux

	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
Polarisation de la Zone				

Un tissu de commerces et de services qui regroupe en centre ville la majorité des mais qui montre deux tendances très marquées différentes d'une communauté de communes à l'autre : pour la CCBVG : une dynamique très favorable ; pour la CCAA Dynamique défavorable.

	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
Part des activités implantées au centre				
Taux de vacance commerciale en centre				
Evolution du nombre d'ETIS (RCS 2015)				

Des points d'appuis et des éléments de fragilité communs

<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique complémentaire portée par le marché à conforter - Une densité du tissu associatif - La présence des principaux équipements non marchands en centre - Une diversité commerciale à développer par <ul style="list-style-type: none"> o La création de nouvelles activités (commerce + services sur un même o o Le développement d'une offre complémentaire par la diversification des commerces (accessoires, prêt à porter) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de produits locaux (circuits courts) - Une offre marquée par des concepts indépendants plus fragiles que les enseignes ou magasins sous groupement - Peu ou pas de diversité commerciale (offre de
---	--

ANNEXE

Ce que disent les consommateurs : Les points à retenir de l'enquête

Pour les consommateurs répondant à l'enquête

- Faire des achats et le marché sont les 2 principales raisons de leur fréquentation
- Les 3 priorités pour l'avenir du centre : attirer de nouveaux commerces et services (dont la santé); rénover l'habitat, améliorer la sécurité routière
- Pour développer une économie plus respectueuse de l'environnement les 3 d'activités à développer sont : circuits courts et vente directe des producteurs, des lieux hybrides, une offre bio

A retenir aussi

- En moyenne 42% des répondants fréquentent le centre ville tous les jours
- L'accueil des commerçants, la qualité du marché et les horaires sont les critères les plus appréciés (l'offre commerciale est plus sévèrement évaluée à Riscle, y compris le marché)
- La qualité des aménagements urbains, l'accessibilité, la sécurité piétonne/vélo et la circulation sont les plus sévèrement évalués à Riscle et Plaisance
- Pour renforcer l'attractivité du centre ville il faut mettre en avant davantage (atouts, ...): la gastronomie, la culture et le patrimoine, le sport

Il est important de noter et de prendre en compte dans les stratégies à venir

- D'une incohérence (pour les consommateurs) entre les attentes exprimées (attirer de nouveaux commerces et services...) et d'une part l'augmentation de la part de la vente en ligne et d'autre part le niveau de l'évasion commerciale ...
- De l'importance des aménagements urbains et mobilités actives dans l'attractivité des commerces de proximité.

Ce que disent les commerçants : Les points à retenir de l'enquête

Une fréquentation du centre ville en perte de vitesse

LA FREQUENTATION DU CENTRE VILLE	CC Armagnac Adour		C Bastides et Vallons du Gers	

Une baisse du niveau d'activité (2021/2019) très importante

Evolution du niveau d'activité en 2021/2019	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	

- Les 3 principaux freins au développement de l'activité : baisse de la demande, financier, approvisionnement
- Pour accroître l'activité, les 3 besoins prioritaires : aide à l'embauche, financements pour rénovation et investissement, accompagnement commercial (stratégie, marketing)



ANNEXE

apport du tourisme et du marché très variable d'un pôle à l'autre

Apport du tourisme dans le CA/ taux de touristicité	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
	Aignan	Riscle	Marciac	Plaisance
Moyenne	14%	6%	21%	9%
Médiane	10%	2%	20%	5%

Influence du marché sur l'activité	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
	Aignan	Riscle	Marciac	Plaisance
Positive	36%	6%	50%	46%
Négative	9%	11%	25%	8%
Sans influence	54%	83%	25%	46%

La transmission : un enjeu majeur des prochaines années

Dans les 3 à 5 ans à venir, envisagez-vous de :	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
	Aignan	Riscle	Marciac	Plaisance
Poursuivre l'activité	9	15	8	24
Diversifier	2	5	1	6
Changer de local	1	0	1	1
Créer un point de vente supplémentaire	0	0	1	3
Arrêter l'activité	1 à 4 Boulangerie, Fleuriste ; Hôtel- Restaurant Café/Tabac/Bar du commerce	3 Coiffeur ; Fleuriste ; Agence immobilière	2 Artisanat (tissu ameublement) ; Restaurant	5 Boulangerie ; Boucherie ; Esthétique ; Tabac-Pêche- Chasse ; Café Bar- Chambre d'hôte

Des enjeux et des défis partagés à l'échelle du Pays et des EPCI

Les enjeux pour d

- Développer des concepts innovants et des retours d'expériences à partager :
 - o objethèque, boutique », conciergerie rurale, livraison de produits locaux, drive fermier ...
 - o Urbanisme tactique/transitoire (aménagement par l'expérimentation)
- Développer une approche transversale (écologique, esthétique et sociale)
 - o Végétalisation des espaces publics (par les citoyens)
 - : sur la santé et le bien être, fournit une climatisation naturelle, améliore la qualité de l'air, préserve la ressource en eau, offre des lieux de rencontre et de détente...
- Développer des concepts
 - o services + activités, services + commerces, produits neufs + seconde main
 - o tiers lieux (fédérateurs)
 - o Boutiques et/ou signalétiques éphémères

Les défis à relever pour renforcer l'attractivité commerciale



ANNEXE

- Programme d'ateliers collectifs, diagnostics et accompagnements
 - Transitions numérique et écologique
 - Développement commercial des commerces existants (diversification)
 - Mutualiser le besoin d'aide à l'embauche en sollicitant les services d'un groupement d'employeurs pour l'emploi partagé entre plusieurs commerces et en recourant à l'apprentissage.
- A l'échelle de chaque pôle (voir fiche par commune) :
- et aménager ;
 -
 - Communiquer.

A l'échelle de la communauté de communes Armagnac Adour

Des flux d'achats qui montrent une forte progression de la part de marché de la vente en ligne et des « circuits courts » sur les produits non alimentaire

	CC Armagnac Adour	
	Aignan	Riscle
Part de marché de la vente en ligne des ménages de la ZC sur les produits non alimentaires	3M€ soit 15% De la dépense non alimentaire	
	2014/2020 : en forte augmentation sauf hifi, sport, parfumerie	
Part de marché « marché circuit court » sur la ZC	2M€ soit 10% De la dépense non alimentaire	
	2014/2020 : en forte augmentation sauf pain, pâtisserie fraîche	

Des destinations d'évasion commerciale importantes (2020)

	CC Armagnac Adour	
	Aignan	Riscle
Evasion produits alimentaires	78% 4.8M€	49% 11.2M€
	Nogaro 2.3M€ Eauze 0.6M€	Air/Adour 9.8M€ VEL 0.4M€
Evasion produits non alimentaires	99% 5.3M€	85% 17.2M€
	Nogaro 1.5M€ Auch 1.2M€	Air/Adour 9.5M€ Mont de Marsan 3.2M€

Vente en ligne = VEL

ANNEXE

villes avec image perçue plutôt négative, deux axes forts d'améliorations décalage entre l'identité et l'image perçue et la diversité de l'offre, prix et animation.

	CC Armagnac Adour	
	Aignan	Riscle
Occurrences positives	41%	9%
Occurrences négatives	55%	88%
Occurrences neutres	4%	3%
Solde d'opinion	-14	-79

	CC Armagnac Adour	
	Aignan	Riscle
Points d'appuis	Un cadre de vie à valoriser et mettre en avant pour renforcer l'attractivité du centre	La richesse du tissu associatif socle permettant de renforcer l'identité et les liens entre le centre et le territoire
	Une image de centre-bourg à conforter sur les atouts « verts/nature » du territoire	La richesse du tissu associatif, la culture et les patrimoines locaux
Éléments de fragilité	Axe d'amélioration sur la diversité de l'offre, les prix et l'animation de l'offre commerciale	
	Un décalage entre l'identité et l'image perçue	
	Propreté, rénovation, organisation du stationnement et de la circulation sur la place	Qualité des aménagements urbains, accessibilité, stationnement et circulation pénalisent le centre-ville.
	Une représentation du centre-bourg partagée entre « vide/banal/goudronné » et « accueillant, agréable »	Une image prédominante du centre-bourg : routier, triste, bruyant, désert.

ANNEXE

Un territoire qui dispose de plus d'emplois que d'actifs résidents

Après une tendance à la hausse entre 1990 et 2013, un territoire qui fléchit en 2018, mais dont les 2 centralités Riscle et Aignan remplissent leur fonction de « pôle d'emplois ».

Evolution du nombre d'emplois dans le territoire de la CCAA :

1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
2265	2608	2456	2550	2720	2945	2863

Taux d'évolution annuelle de l'emploi :

	Gers	CCAA	Riscle	Aignan
2013/2018	-0.28%	-0.56%	0.32%	0.22%
2008/2013	+0.27%	+1.60%	0.48%	2.63%
1999/2008	+1.00%	+0.72%	1.42%	-0.75%

Indice de concentration d'emploi :

	Gers	CCAA	Riscle	Aignan
2018	91.2	113.2	163	189.9
2018/2013	-0.5	-1.6	+2.1	+23.6

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Comparée au département du Gers, la CCAA (pour la population en âge de travailler) se caractérise en proportion :

- D'une part : par moins d'actifs occupés et de chômeurs, plus d'inactifs ;
- D'autre part : par moins de temps partiel (notamment pour les femmes) ;
- Et enfin : par une précarité qui s'accroît

	2008	2013	2018
Ensembles	19.9%	17%	22.1%
Femmes	23%	15.9%	23.5%
Hommes	17%	18.5%	20.8%

Aucun élément ne permet de préciser si ces situations sont choisies ou subies.

Répartition de la population en âge de travailler (15/64 ans) en 2018 :

	Gers	CCAA	Riscle	Aignan
Actifs Occupés	67.3%	63.9%	60.9%	60.9%
Chômeurs	8.2%	8%	9.6%	10.1%
Inactifs	24.5%	28.1%	29.4%	29%

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Part des actifs ayant une activité à temps partiel en 2018

	Gers	CCAA	Riscle	Aignan
Ensembles	17.4%	15.9%	19.8%	18.5%
Femmes	26.8%	23.3%	29.6%	31.5%
Hommes	8.6%	9.1%	11.9%	7.6%

ANNEXE

Les salariés en emplois précaire en 2018 :

	Gers	CCAA	Riscle	Aignan
Ensembles	15.8%	22.1%	17.5%	27.7%
Femmes	15.8%	23.5%	14.6%	34.7%
Hommes	15.8%	20.8%	20.4%	19.8%

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Sur le territoire de la CCAA : on observe une précarité plus importante que dans le Gers.

A Riscle : inversion de la précarité hommes/femmes entre 2008 et 2018, en 2018 on constate une baisse de la précarité pour les femmes (27.9% en 2008 et 14.6% en 2018), pour les hommes une augmentation (9.4% en 2008 et 20.8% en 2018).

A Aignan : une précarité des femmes qui augmente fortement (15.8% 2008 et 34,7% en 2018), une précarité femmes et hommes confondus bien au-dessus de celle de la CCAA.

Des actifs qui chaque année, un peu plus, changent de commune pour se rendre sur lieu de travail et qui viennent de plus en plus en voiture et en 2 roues au détriment des transports en commun (quand ils existent ... cf. Aignan)

Les actifs qui changent de commune pour se rendre sur le lieu de travail

	Gers	CCAA	Riscle	Aignan
2018	62.8%	64.1%	52.4%	47.9%
2013	60%	62%	50.2%	41.7%
2008	57.8%	60.4%	49%	42%

Les chiffres plus bas pour Marciac et Plaisance sont à corréliser avec l'indice de concentration d'emplois très favorable pour ces 2 communes (on vient travailler à Marciac et Plaisance).

Modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail en 2018 :

2018/2008	Gers	CCAA	Riscle	Aignan
En voiture	83.6%/79.9%	80.5%/79.5%	74.6%/72.6%	79.6%/80%
En Transport en commun	1.7%/1.6%	2.8%/2.5%	4.9%/4%	0%/0%
En 2 roues	1.8%/2.2%	2.5%/2.4%	4.1%/2.3%	2%/3.2%

Les chiffres INSEE et Observatoires des territoires ne sont pas cohérents en 2018, à regarder !

REVENUS

Un territoire où les foyers disposent de revenus modestes, qui proviennent en grande partie des pensions et des retraites.

Une part des foyers fiscaux imposés dans la CCAA (42.1%) en 2019, moins importante que dans le département (46.1%) et la région (46.7%). Les 2 centralités : Riscle (42.6%) à une part très légèrement supérieure à la CCAA, alors qu'Aignan (36%) affiche une part très inférieure à la CCAA et de moins de 10 points par rapport au département et à la région.

Une part des foyers fiscaux concerné par les pensions et retraites dans la CCAA (48.3%) en 2019, plus importante que dans le département (44.1%) et la région (37.8%). Les 2 centralités : Riscle (51.4%) et Aignan (53%) affichent une part plus importante que la CCAA, le Département et la région :

Un revenu mensuel moyen plus faible que dans le département (13%) et la région (

Un revenu mensuel moyen dans la CCAA de 1688€ en 2019, bien inférieur au département (1943€) et à la région (2057€).

Dans les 2 centralités : Riscle (1698€) et Aignan (1472€)

Cette tendance est confirmée par la médiane du revenu annuel disponible par unité de consommation (1) qui est de 19 950€ dans la CCAA, alors qu'elle est de 20 950€ dans le département (-1000€ / -5%). Dans les 2 centralités : Riscle (19730€) et Aignan (19300€)

Unité de consommation (1) : c'est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménage de tailles ou de compositions différentes (INSEE).

ANNEXE

Un taux de pauvreté dans la CCBVG plus important que dans le département

Un taux de pauvreté en 2019 dans la CCAA (17%) supérieur à celui du département (14.7%) et très légèrement supérieur à celui de la région (16.8%). Dans les 2 centralités : Riscle (ND) et Aignan (ND)

L'Office de Tourisme « Pays du Val d'Adour, Marciac, Madiran Saint Mont » est structuré à l'échelle du Pays.

Une présence dans 3 bureaux d'informations touristiques répartis sur chaque communauté de communes : le bureau principal à Marciac ouvert à l'année, 2 bureaux ouverts 9 mois sur 12 l'un à Maubourguet, l'autre à Riscle. Cette présence est complétée par 2 points d'informations touristiques installés dans les Maisons France Service de Vic en Bigorre et de Rabastens de Bigorre.

L'office de tourisme a mis en place un schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) pour être présent là où sont concentrés les flux en période estivale : sites de visites patrimoine (Tour de Termes d'Armagnac et Château de Montaner) / marchés de pleins vents de Plaisance du Gers et d'Aignan / évènementiels structurants oenotouristiques : Saint Mont vignoble en fête, vignobles en course, festival de Madiran.

Le contrat Grand Site Occitanie piloté par la ville de Marciac (festival Jazz In Marciac) permet désormais un rayonnement de cette politique régionale à l'échelle de tout le territoire du Pays du Val d'Adour.

Des compétences mobilisées et reconnues pour servir une stratégie

L'office de tourisme est classé en catégorie 1 par « Atout France », marqué « Qualité Tourisme » et labellisé « Tourisme et Handicaps ». Il dispose d'une immatriculation « Opérateur de Voyages » pour commercialiser des séjours packagés. Une équipe de 12 professionnels dont les missions sont organisées sur 4 grands registres : le développement de projets structurants et évènementiels concomitants, la promotion communication et commercialisation, l'accueil et la diffusion d'informations, l'accompagnement des sociaux professionnels et des entreprises touristiques du territoire (catalogue d'offres de services, ateliers thématiques et accompagnements individuels).

Un projet de développement établi et orienté vers le « slow tourisme »

Véritable filière plébiscitée par la Direction Générale des Entreprises (DGE) et les échelons régionaux et départementaux du tourisme institutionnel. Les circuits courts, la valorisation des patrimoines à visée écologique, les liens sociaux sont au cœur de ce positionnement stratégique.

Le plan marketing (tri-annuel) et le plan d'actions (annuel) ont été validés en conseil d'administration et présentés à l'ensemble des élus du PETR.

L'offre touristique est directement liée au tourisme vert/de loisirs et au tourisme patrimonial.

La proximité de pôles touristiques régionaux majeurs (Pic du Midi de Bigorre, le cirque de Gavarnie, Lourdes, Auch, Condom ...) induit des opportunités de développement non négligeables pour le territoire, mais sous-entend de pouvoir capter ce tourisme de « passage ».

La stratégie de développement cible la clientèle des centres urbains de proximité (Bordeaux, Toulouse, Agen, Pau).

La clientèle locale excursionniste constitue une part importante des consommateurs de l'offre touristique, culturelle et de loisirs.

Une démarche de médiation vers les habitants, prescripteurs des offres, se met en place avec l'Office de tourisme du Pays, en partenariat avec la structure nationale « In Site » qui place des jeunes volontaires en service civique dans les campagnes pour accompagner la dynamique des territoires ruraux.



ANNEXE

L'offre touristique du territoire s'appuie aussi sur 3 piliers formalisés au sein d'une charte de

Le cadre naturel : la diversité des paysages et des biotopes permet de développer des activités touristiques en lien avec la nature : randonnées, activités sportives ou de loisirs. Le développement des locations de Vélos à Assistance électriques chez des prestataires vigneron est accompagné par la dynamique mobilités actives locale, plébiscité par les échelons départementaux et régionaux du tourisme institutionnel. Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle permet d'attirer de nombreux pèlerins, notamment dans les villages étapes de Maubourguet et Marciac. L'homologation en GR du sentier de l'Adour via Maubourguet, jusqu'à Nogaro pour connecter les GR 65 et GR 653 permettra de relier l'ensemble des chemins de Saint-Jacques du nord de l'Occitanie et du piémont pyrénéen.

Le patrimoine : il existe une importante densité de sites médiévaux caractéristiques du Sud-Ouest, notamment 3 sites majeurs classés Monuments Historiques : Tour de Termes d'Armagnac, Abbaye de Saint Sever de Rustan, Château de Montaner. Les villages organisés en Bastide ou en Castelnau remportent un intérêt fort des visiteurs.

La valorisation des patrimoines culturels et naturels du territoire se manifeste par une saison culturelle d'animations festives et artistiques portée par le secteur associatif et culturel permettant de capter des soutiens financiers de nouveaux partenaires institutionnels (DRAC, Service culture de la Région Occitanie, fonds régionaux arts contemporains Occitanie et Nouvelle Aquitaine ...)

L'agritourisme : secteur autour duquel l'offre touristique est historiquement structurée.

La gastronomie et sa dimension festive réputées du Sud-Ouest combinée à la présence de 6 dénominations viticoles (Madiran et Pacherenc du Vic Bilh, Saint Mont, Côtes de Gascogne, Armagnac, Floc de Gascogne) a permis de diversifier l'offre œnotouristique et spiritouristique du territoire.

Un travail collectif entre les filières viticoles, l'Office de Tourisme et le PETR du Pays du Val à d'Adour a permis d'aboutir à la création du « livre de marque œnotourisme » et de renforcer la montée en gamme, la labellisation et la professionnalisation des opérateurs (vignerons, hébergeurs, restaurateurs et prestataires d'activités touristiques). La gastronomie du Sud-Ouest plébiscité par le festival des tablées de Vic en Bigorre classée « Ville Gourmande ».

A l'échelle de la

Patrimoine remarquable :

Les arènes de Riscle, Aignan et Sarragachies, la Tour de Termes d'Armagnac, la base de loisirs d'Aignan labellisée pavillon bleu (la seule dans le Gers), les vignobles du territoire sont concentrés sur cette collectivité (vignerons indépendant et caves coopératives), le monastère de Saint Mont, une parcelle de vigne pré phylloxérique est inscrite aux monuments historiques.

Capacités d'accueil touristique : En 2020 l'INSEE, on recense :

- 3 hôtels (dont 1 à Riscle, 1 à Aignan) pour une capacité de 28 chambres (18 non classées et 10 en 2 étoiles) ;
- 3 campings (dont 0 à Riscle, 1 à Aignan) pour une capacité de 170 emplacements (dont 113 non classés et 57 en 3 étoiles) ;
- Aucune capacité n'apparaît en « autres hébergements » (villages vacances, résidence de tourisme, auberges de jeunesse, centres sportifs).

Le diagnostic du Plui fait apparaître une assez faible capacité d'accueil touristique.

De nombreux gîtes et chambres d'hôtes viennent compléter cette offre.

La fermeture du camping situé en zone inondable à Riscle semble entraîner des conséquences sur l'attractivité touristique et économique notamment pour les commerces de proximités Risclais.

NUMERIQUE

MONTEE PROGRESSIVE

La couverture numérique sur la Communauté de Communes Armagnac Adour n'est aujourd'hui disponible que via le réseau ADSL. La quasi-totalité des locaux d'habitations et professionnels sont éligibles à cette technologie, même si une part minimale de locaux restent à raccorder sur quelques communes rurales.

Depuis 2013, la Communauté de Communes s'est engagée dans un plan de développement du haut débit sur son territoire par le biais du syndicat Gers Numérique, syndicat départemental qui s'est donné comme objectif de permettre à tous les foyers gersois de recevoir une connexion Internet au moins supérieure à 8Mbit/s (Haut Débit).

En 2018, 7 communes ne bénéficient qu'à la marge de ces débits d'au moins 8 mégas (moins de 10% des locaux). 12 communes présentent plus de 80% des locaux bénéficiant de ce débit. Les objectifs poursuivis par le syndicat Gers Numérique sont donc en bonne voie mais il existe aujourd'hui d'importantes disparités entre les communes. Enfin, 5 communes disposent du Très Haut Débit supérieur à 30 Mbit/s (au moins 50% des locaux). C'est notamment le cas de Riscle, Saint Aignan où sont localisées les zones d'activités économiques, mais aussi Tarsac e Très Haut Débit est également en développement sur Saint Mont, Viella, Bouzon Gellenave, Lelin Lapujolle ou encore Termes d'Armagnac. Le développement numérique constitue aujourd'hui une forte opportunité pour l'attractivité du territoire, résidentielle, économique et touristique.

Selon l'ARCEP, en 2018, le territoire dispose enfin d'une très bonne couverture par le réseau téléphonique (communications voix/sms à l'extérieur et dans les bâtiments) même si le niveau reste moins performant sur certaines parties (bonne couverture : voix/sms à l'extérieur et dans les bâtiments dans la plupart des cas). La frange Est du territoire présente encore quelques zones où la couverture est limitée (communications difficiles dans les bâtiments), ce qui concerne très ponctuellement d'autres communes.

L'ensemble des communes sont totalement couvertes par le réseau 3G. Le réseau 4G est aujourd'hui très peu accessible.

Toutefois, le déploiement de la fibre (FTTH) est en cours sur le territoire Armagnac Ad s'agit du déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel. Cette technique permet un débit jusqu'à 1 Gbit/s en réception (download) et jusqu'à 200 Mbit/s en émission (upload).



ESPACE PUBLIC, MOBILITÉS & ACCESSIBILITE

La Communauté de Communes Armagnac Adour constitue la porte d'entrée vers le département des Hautes Pyrénées qui bénéficie d'une attractivité touristique certaine. Le territoire est ainsi traversé par 3 axes structurants majeurs : la D935 qui permet la liaison directe à l'autoroute A65 plus à l'Ouest, la D25 (Nord Sud) et la D3 (Est Ouest). Plusieurs routes départementales permettent un maillage et des liaisons vers les territoires limitrophes (D25, D20, D48, D946, D22). Le territoire bénéficie ainsi d'un maillage cohérent et structuré mais l'accessibilité fonctionnelle reste mesurée. Seules les communes les plus à l'Ouest du territoire bénéficient d'une attractivité résidentielle de par leur proximité et leur accessibilité entre l'autoroute A65 et la D935. Bien que disposant de voies départementales secondaires, une large partie Est et Sud du territoire ne bénéficie pas de cet effet attractif.

La structuration du réseau existant est un critère non négligeable d'attractivité résidentielle mais aussi économique. La localisation des activités doit assurer une cohérence de circulation en limitant les traversées de zones résidentielles par les poids lourds notamment. Les caractéristiques du réseau viaire peuvent aussi influencer sur l'attractivité commerciale. Les zones commerciales périphériques peuvent ainsi apparaître plus attractives que les bourgs centres car elles bénéficient d'une meilleure accessibilité (et souvent de capacités de stationnement). La (re)vitalisation des bourgs centres peut donc supposer des aménagements du réseau viaire afin de répondre aux usages et aux besoins (élargissement de chaussée, aménagements pour les modes actifs et logique de report

LES POINTS DE FORTES INTENSITE DU TRAFIC ROUTIER

Les départementales qui constituent un atout en termes d'accessibilité et de mobilités présentent aussi des inconvénients importants en termes de nuisances, de risques et de pollutions. Près de 5000 véhicules empruntent ainsi chaque jour la D935 (tronçon Riscle / Aire) et près de 3000 sur le tronçon Goux / Riscle. De même, plus de 2000 véhicules sont enregistrés chaque jour sur les D3 (à hauteur de Termes d'Armagnac) et D25 (Riscle / Nogaro) et près de 1500 sur la D48 (Aignan / Termes d'Armagnac). Cette intensité de trafic engendre des problématiques importantes sur les communes directement traversées mais aussi, parfois, sur les communes traversées par des itinéraires de délestage : • Des axes qui génèrent une dangerosité accrue, notamment aux carrefours et en raison d'un trafic soutenu et continu, • Des traversées de zones résidentielles où la qualité de vie peut être pénalisée par les nuisances sonores, par une mobilité contrainte (traversées de voies, dangerosité des axes structurants...), • Une dangerosité accrue pour les modes actifs (marche, vélo...) sur des portions non sécurisées, • Des axes internes subissant des reports de circulation sans être calibrés pour un trafic de transit.

Certains axes devraient être relativement soulagés par ce passage de relais, notamment les D935 (16% de poids lourds dans le trafic journalier, ou la D3 (12%). PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL RAPPORT DE PRESENTATION Page 63 En revanche, la réouverture de cette ligne (passant par Saint Germé, Tarsac, Riscle et Cahuzac Adour) n'est pas sans incidences en termes de nuisances sonores. Toutefois, l'ouverture de cette ligne fret (même jusqu'à Gers, est une opportunité d'ouverture économiques vers l'extérieur du territoire. La proximité immédiate de la zone d'activités de Saint Germain vis du terminus de cette ligne est un atout majeur et une nouvelle porte d'entrée sur le territoire Armagnac

A REOUVERTURE DE LA LIGNE DE FRET

Fin 2018 la région Nouvelle Aquitaine a annoncé la réouverture de la ligne de fret, qui constitue un atout majeur pour l'économie agricole du territoire (notamment pour les entreprises céréalères). C'est un trafic potentiel de 20 000 tonnes vers le nord de l'Europe et de 100 000 à 125 000 tonnes vers l'export via le port de Bayonne. Il s'agit d'un million



ANNEXE

de tonnes reporté de rail vers la route chaque année (et au total 1,6 million de tonnes potentielles). Sur la base d'un tonnage moyen d'un camion à 7,5 tonnes (moyenne nationale avec trajets c'est chaque année 130 000 camions qui passent de la route au rail (et 210 000 camions potentiels au

Les espaces libres entre la zone d'activités de Saint Germé et la zone de Barcelonne du Gers sont positionnés stratégiquement pour le développement d'une plateforme d'échange pour les entreprises locales.

D'ALTERNATIVES L'AUTOSOLISME

N RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN LIMITE

La Communauté de Communes est traversée par la ligne SNCF Tarbes / Mont notamment les communes de Germé, Tarsac, Riscle et Cahuzac Adour. Mais cette ligne est un service régional assuré par autocar. Les horaires seraient plutôt adaptés aux déplacements travail avec 2 allers retours par jour, mais la durée de trajet et les potentialités de correspondance et de report modal ne permettent pas vraiment de concurrencer l'usage de la voiture personnelle. De fait, seuls 2% des actifs occupés utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail. Le transport à la demande s'est développé sur la Communauté de Communes en permettant notamment une offre vers Riscle, Aignan, Viella ou Nogaro. En revanche, l'offre n'est pas établie à destination des actifs mais plutôt pour des motifs de déplacements pour achats (marchés, centres commerciaux), culturels ou de santé. C'est également le cas pour les services dédiés aux personnes âgées et ceux offerts par la maison de services au public (MSAP) de Riscle. Le transport scolaire est structuré autour d'une vingtaine de lignes qui sillonnent le territoire. Au vu de la dispersion de l'habitat sur la Communauté de Communes, les temps de trajet domicile - établissement scolaire peuvent être relativement longs. L'offre en transport en commun est donc limitée, pourtant la liaison Tarbes / Mont présente une offre intéressante notamment pour les actifs. Le SCoT du Val d'Adour identifie ainsi particulièrement l'objectif de confortement et d'optimisation de cette offre en assurant des connexions de qualité et en rendant accessibles les équipements, services, commerces...

Cela peut supposer, au sein du PLUi, de recentrer l'accueil de population / activités à proximité de cette ligne afin d'en conforter l'accessibilité notamment par des aménagements favorisant l'intermodalité et l'usage des m

AMENAGEMENTS POUR LES MODES ACTIFS : UNE FONCTIONNALITE SURTOUT TOURISTIQUE

Peu d'aménagements sécurisés pour les usages du quotidien

La Communauté de Communes est un territoire rural composé de nombreuses communes qui ne bénéficient pas d'équipements publics (à part la mairie), de commerces, de services... Comme vu précédemment, les habitants sont donc captifs de la voiture pour de très nombreux motifs de déplacements (travail, achat, enseignement...).

De fait, les aménagements réservés aux modes actifs sont limités aux principaux bourgs de Riscle et Aignan qui sont les seules communes à présenter des aménagements de sécurisation sur l'ensemble des traversées de bourgs (trottoirs, passage cloutés). Dans les autres bourgs constitués (Tarsac, Saint Germé, Viella, Cahuzac Adour par exemples), des aménagements existent mais ne sont pas toujours continus, parfois à cause des caractéristiques des formes urbaines (emprise publique de largeur limitée et implantation du bâti à l'alignement). En outre, lorsque ces aménagements existent, ils ne répondent pas pour la plupart du temps aux conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs trop étroits, encombrés, en pente...).

Ces bourgs bénéficient très souvent de places publiques réservées aux piétons mais ne sont pas toujours valorisées comme des espaces de rencontre. Cela est d'autant plus vrai quand elles ne sont pas toujours accessibles par des aménagements sécurisés. Enfin, il n'existe pas de pistes ou de bandes bleues suivant le réseau viaire. Les vélos doivent emprunter la même chaussée que les véhicules



ANNEXE

motorisés, y compris dans les bourgs de Riscle et d'Aignan. Les équipements scolaires notamment ne sont pas accessibles par des aménagements sécurisés pour les vé

Dans les centres anciens, le développement de ces aménagements au profit des modes actifs nécessite une réflexion profonde et transversale entre les logiques d'accessibilité à l'emploi et aux commerces par exemples et des logiques de déplacements et d'intermodalité, dans des contextes où les emprises publiques sont parfois de largeur limitée. Le développement de l'usage des modes actifs peut passer par une restructuration des modalités de déplacements (sens de circulation, vitesse autorisée, modalités de stationnement). Le projet de contournement routier de Riscle peut être l'occasion de redéfinir la place des modes actifs au sein d'un cœur de bourg qui devrait être plus

En revanche, les aménagements dédiés aux modes actifs doivent être pleinement intégrés aux principes d'aménagement des futures zones à urbaniser.

Aignan – des aménagements pour la sécurisation des piétons et la valorisation du cadre de vie : trottoirs, passage clouté, dispositifs contre les stationnements gênants...



Saint-Germé : une circulation importante, stationnements gênants... une sécurisation limitée pour les piétons



ANNEXE

LES AIRES DE COVOITURAGE EN DEVELOPPEMENT

Sur la Communauté de Communes, la mobilité est donc étroitement liée à l'automobile. Le développement des alternatives à l'autosolisme peut donc également passer par la mutualisation de l'usage de la voiture notamment en aménageant des aires de covoiturage. Riscle (Place des Platanes dans le bourg, avec projet de déplacement) et Aignan (parking du collège) disposent chacune d'une aire de covoiturage. Elles peuvent favoriser la mutualisation des accès vers ces deux pôles mais leur usage reste limité : • Ces pôles attirent les actifs, dans les cœurs de bourgs mais aussi sur les zones d'activités en périphérie qui ont été les plus dynamiques économiquement. Les questions de mutualisation des mobilités des actifs ont été peu appréhendées dans le développement des zones économiques. • Il n'existe pas d'aires de covoiturage sur le reste du territoire, notamment sur les axes structurants aux portes de la Communauté de Communes, • Il existe peu d'aménagements favorisant le report modal : l'aire de covoiturage de Riscle n'est pas à proximité de l'arrêt de bus (500 mètres), il n'existe pas de parkings à vélo, ... Le SCoT du Val d'Adour identifie bien le développement du covoiturage sur les axes principaux comme un enjeu important.

Il identifie par ailleurs la réalisation d'un contournement routier du cœur urbain de Riscle afin de limiter sa traversée. La réalisation de ce contournement doit être l'occasion d'appréhender de façon globale les enjeux de mobilités et de déplacements en favorisant le développement des alternatives à l'autosolisme.

D'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

Bénéficiant d'un réseau viaire performant et de la faible offre en transports en commun, les habitants de la Communauté de Communes Armagnac Adour sont dépendants de l'automobile pour l'ensemble de leurs déplacements. 91% des ménages possèdent ainsi au moins un véhicule et 45% des ménages en possèdent même 2. L'ensemble des communes présente un fort taux d'équipement y compris dans les communes plus urbaines de Riscle et Aignan. Depuis 2010, le taux d'équipement automobile a légèrement augmenté. En moyenne, 81% des actifs occupés utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail alors même que 55% des actifs occupés résident et travaillent sur la Communauté de Communes et 37% résident et travaillent sur la même commune. L'urbanisation passée, majoritairement en extension de l'existant et au « coup par coup » souvent sans cohérence, n'a pas contribué à renforcer les solutions de mobilités alternatives à la voiture qui doivent être pensées préalablement et intégrées dans une cohérence globale.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

La population est dépendante des polarités principales de Aignan et Riscle

L'offre et les équipements sont relativement complets et diversifiés, tant pour les services publics que pour les commerces et services de proximités privés. Aignan et Riscle regroupent la quasi-totalité des équipements et des services du territoire de la CCAA :

- 100% de services publics aux particuliers (57% Riscle, 43% Aignan)
- 88% des établissements d'enseignement (63% Riscle, 25% Aignan)
- Entre 83% et 87% des établissements de santé et des fonctions médicales et paramédicales
 - o 83% des établissements de santé (Riscle 50%, Aignan 33%)
 - o 87% des fonctions médicales et paramédicales (Riscle 59%, Aignan 28%)
- 74% des commerces (59% Riscle, 43% Aignan)
- 66% des équipements de tourisme (33% Riscle, 33% Aignan).

Cette centralisation est bien moins marquée dans 2 domaines :

- Les services aux particuliers 49% (Riscle 36%, Aignan 13%)
- Les équipements sportifs 53% (Riscle 30%, Aignan 23%)

L'INSE ne relève aucun équipement de loisirs et de culture sur le territoire de la CCAA.

Les habitants se tournent également vers les pôles voisins qui complètent très bien l'offre de la CCAA notamment vers les Landes (Air sur Adour et Mont de Marsan)

Les 2 Maisons France Service (MFS) concentrent l'offre des services public aux particuliers

La fermeture des centres de services publics aux particuliers (DDFIP de Aignan et Riscle) est pondérée par l'ouverture de MFS. Celle de Riscle est portée par la CCAA et est située dans le tiers lieu, alors que celle de Aignan est située et portée dans/par la poste.

Le réseau France services a pour ambition de faciliter les démarches administratives des citoyens sur tout le territoire, en priorité dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville en leur garantissant un meilleur accès aux droits. Le Déploiement de France Service, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Dans chaque structure France Services labellisée, 6 opérateurs (La Poste, Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) et 3 administrations partenaires (Intérieur, Impôts et Justice) garantiront une offre de services et d'accompagnement. Concrètement les MFS remplissent les missions suivantes : l'aide aux services publics partenaires pour les habitants, aide aux démarches administratives en ligne, aide pour tout type de demande envers des institutions ou structures dédiées (Administration, Services sociaux, Emploi, Formation...).

offre de soins de premier recours insatisfaisante à l'échelle de la CCAA qui s'est dégradée entre 2018 et 2021 (comme dans le Gers et qui pourrait se dégrader encore dans l'avenir vieillissement de la population et des professionnels de santé)

Les soins de premier recours représentent le premier niveau de contact entre la population et le système de santé. Les médecins traitants (généralistes) sont au centre d'un ensemble de professionnels de santé (Chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sage-femmes).

Offre de soins de premiers recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité. La présence de professionnels de santé est une condition nécessaire pas suffisante, il faut aussi d'assurer de leur accessibilité, l'indicateur APL permet de mettre en évidence cette adéquation spatiale.

L'Indicateur Accessibilité Potentielle Localisée (APL : indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital) met en évidence les disparités de l'offre de soin de premier recours (si < à 2.5 : commune carencée / > à 2.5 et < à 4 : offre insuffisante / si > à 4 : offre satisfaisante).

Pour les médecins généralistes, en 2021 l'indicateur APL est pour le Gers de 2.84 (4.0/2018), 3.05 (4.7/2018) pour Riscle, 2.92 (2.7/2018) pour Aignan. La démographie des médecins généralistes est la suivante : Riscle 3 (dont 2 de plus de 60 ans et 1 de plus de 65 ans) ; Aignan 1 (moins de 60 ans).

En 2022, l'ARS a classé les 2 bourgs-centres en Zone d'Action Complémentaire (ZAC), Riscle à son propre territoire de vie-santé (TVS), alors qu'Aignan dépend du TVS de Nogaro.

Riscle et Aignan sont les principales polarités en termes d'équipements et d'offre de soin. Elles présentent, hors spécialistes, une offre de soin presque complète (équipements et professionnels de santé).

Au-delà du centre médical existant, à Riscle une maison de santé pluridisciplinaire, portée par la CCAA a été aménagée en 2021/2022 et doit ouvrir courant 2023.

ANNEXE

Les professionnels de santé libéraux les plus proches

	Riscle	Aignan (TVS Nogaro)
Cardiologue	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(39 min) Aire-sur-l'Adour
Dermatologue	(53 min) Lescar	(58 min) Auch
Gastro-entérologue	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(39 min) Aire-sur-l'Adour
Gynécologue	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(26 min) Eauze
ORL	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(39 min) Aire-sur-l'Adour
Ophthalmologue	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(26 min) Eauze
Pédiatre	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(39 min) Aire-sur-l'Adour
Pneumologue	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(39 min) Aire-sur-l'Adour
Radiologue	(17 min) Nogaro	(16 min) Nogaro
Rhumatologue	(57 min) Mont-de-Marsan	(58 min) Auch
Psychiatre	(16 min) Castelnau-Rivière-Basse	(25 min) Castelnau-Rivière-Basse
Omnipraticien	(0 min) Riscle	(0 min) Aignan
MK	(0 min) Riscle	(0 min) Aignan
Infirmier	(0 min) Riscle	(0 min) Aignan
Dentiste	(0 min) Riscle	(0 min) Aignan
Pharmacie	(0 min) Riscle	(0 min) Aignan
laboratoire	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(26 min) Eauze
Stomatologue	(57 min) Mont-de-Marsan	(58 min) Auch
Orthophoniste	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(26 min) Eauze
Chir.dent.(Spé ODF)	(41 min) Vic-en-Bigorre	(48 min) Vic-en-Bigorre
Neurologue	(57 min) Mont-de-Marsan	(66 min) Mont-de-Marsan
Orthoptiste	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(39 min) Aire-sur-l'Adour
Sage-Femme	(0 min) Riscle	(16 min) Nogaro

Les équipements hospitaliers les plus proches :

	Riscle	Aignan (TVS Nogaro)
serv. médecine	(17 min) Nogaro	(16 min) Nogaro
serv. chirurgie	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(39 min) Aire-sur-l'Adour
serv. obstétrique	(57 min) Mont-de-Marsan	(58 min) Auch
serv. de soins de suite	(17 min) Nogaro	(16 min) Nogaro
serv. de longs séjours	(17 min) Nogaro	(16 min) Nogaro
maison de retraite	(0 min) Riscle	(11 min) Termes-d'Armagnac
serv. d'urgences	(23 min) Aire-sur-l'Adour	(39 min) Aire-sur-l'Adour
centre de soins	(41 min) Vic-en-Bigorre	(48 min) Vic-en-Bigorre
SSIAD	(0 min) Riscle	(16 min) Nogaro
Logement foyer	(32 min) Lembeye	(47 min) Mirande
Centre de santé dentaire	(57 min) Mont-de-Marsan	(58 min) Auch
Unité NeuroVasculaire (UNV)	(57 min) Mont-de-Marsan	(58 min) Auch

Une organisation, face au vieillissement, actuellement dimensionnée mais qui pourrait prochainement être dépassée,

2 Maisons de retraites sont identifiées sur le territoire l'une à Riscle, l'autre à Termes d'Armagnac.

3 structures de services d'aide à domicile (Adom, ADMR, CIAS) existent et facilitent le maintien à domicile ???.

Une absence d'habitat adapté « pré dépendance » sur le territoire (habitat groupé, maisons partagées, résidence autonome ...)

ANNEXE

Nombres de places existantes à destination des personnes âgées (PA) :

	CCAA	Riscle	Aignan	Autres que PVD
Pour les PA autonomes	0	0	0	0
Pour les PA dépendantes	105	81	0	24(*)
Ensemble	105	81	0	24

(*) Termes d'Armagnac

Un potentiel important de personnes de plus de 75 ans vivant seules et potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile face à une absence d'habitat adapté pré dépendance » sur le territoire.

Les 75 ans et plus :

- Vivant dans un établissement pour les PA (part en %) :

France	Occitanie	Dept 32	CCAA	Riscle	Aignan
9.4%	9.2%	10.2%	7.7%	17.5%	0%

- Vivant seules et donc potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile (en nombre) :

CCAA	Riscle	Aignan	Autres que PVD
381	131	30	220

- Vivant seules et donc potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile (en %) :

France	Occitanie	Dept 32	CCAA	Riscle	Aignan
42.5%	39.6%	38%	37%	39%	34.9%

Sport, loisir et culture es équipements, une condition nécessaire pas suffisante

Dans ces domaines l'offre est le plus souvent portée (animation et gestion) par le monde associatif et très majoritairement sur des équipements municipaux. Au-delà de la présence ou pas et/ou de l'état des équipements, une attention particulière devra être portée aux associations qui en ont la charge notamment après deux années de crise sanitaire de la Covid19. Leur « état de santé » conditionne leur capacité à agir et donc délivrer les services indispensables à la vie du territoire.

Cette préoccupation pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire 2023/2026.

D'après la Base Permanente des Equipements (BPE), la CCAA comme Riscle et Aignan sont mieux dotées que le département notamment pour les équipements de proximité et supérieurs. Riscle ne dispose pas d'équipement de gamme supérieure.

Gammes	France	Occitanie	Dept 32	CCAA	Riscle	Aignan
Proximité	19.23	23.07	37.33	52.89	60.08	82.19
Intermédiaire	5.04	6.17	7.58	14.69	27.31	44.10
Supérieure	1.06	1.27	1.88	1.47	0.00	13.70

Ratio nombre d'équipements pour 10 000 habitants (données 2020)

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population. Dans le domaine "Sports, loisirs et culture", les trois gammes d'équipements recensent :

- gamme de proximité : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques ;
- gamme intermédiaire : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle ;
- gamme supérieure : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé.

Une mutualisation de l'offre et des équipements « petite enfance, enfance, jeunesse helle de la CCAA opportune

ANNEXE

ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'intègre dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé à l'échelle du Pays du Val d'Adour en décembre 2020 (mesure 2) pour la période 2021/2026.

Pour cette intercommunalité de moins de 20000 habitants il revêt un caractère volontaire mais non obligatoire.

Les enjeux :

- Climat : atténuer le changement climatique et s'y adapter ;
- Energie : diminuer la consommation d'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables dans la production ;
- Air : améliorer la qualité de l'air (particules fines, ozone ...)

Les objectifs majeurs à atteindre à l'horizon 2040 :

- Bâti : diminuer la consommation énergétique finale de 20% ;
- Transports : diminuer la consommation d'énergie finale de 40% ;
- Production d'énergie renouvelable : multiplier la production par 2.6

Ce PCAET doit être compatible avec le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le diagnostic du PCAET, réalisé à l'échelle du Pays du Val d'Adour pendant le 1^{er} semestre 2022 par le cabinet ACTE, fait apparaître pour la CC BVG les éléments suivants

Répartition de la consommation d'énergie par source et par secteur

Le territoire de la CCAA consomme chaque année 195 GWh d'énergie

Cette consommation est répartie de la façon suivante : 43% de produits pétroliers ; 27% d'électricité, 17% de gaz Naturel, 13% de biomasse (Bois énergie).

On observe que le secteur du bâtiment représente 48% des consommations, le secteur des transports représente 27%, le secteur de l'industrie représente 19 %, l'agriculture représente 14%.

Facture énergétique et précarité énergétique

La communauté de communes Armagnac Adour dépense chaque année environ **22 millions d'euros/an** pour son approvisionnement énergétique, soit 3 207 €/habitant/an. C'est environ 700 € de plus qu'au niveau régional (2 509€).

847 ménages sont en précarité énergétique logement ou mobilité soit 27,4% des ménages.

(contre 20,2 % au niveau national)

La précarité énergétique se traduit par :

- Une dépense moyenne annuelle de carburant pour les mobilités quotidiennes de 1404 € (1 362 € au niveau national).
- 675 ménages en précarité logements (21.9% contre 13.9% au niveau national).

La production d'énergie à partir de sources renouvelables

La production d'énergie renouvelable locale représente 14.6% des consommations du

(Soit 24.6 GWh d'énergie par an).

La principale énergie renouvelable est le bois énergie avec 21 GWh dont 0,4 GWh en chaufferie et 20,9 GWh comme bois de chauffage chez les particuliers. La seconde production est le Photovoltaïque avec 3,4 GWh

Enfin, on note la présence de centrales hydroélectriques qui produisent 0,3 GWh d'énergie.

ANNEXE

Emissions de Gaz à effet de serre par source et secteur

Le territoire de la CCAA émet chaque année 63 000 tonnes d'équivalent CO₂, soit 9 tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an

Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne régionale qui est de 5 kt eq CO₂. Cela s'explique par les émissions agricoles, mais ces émissions servent à produire une alimentation qui n'est pas consommée uniquement localement. Le principal secteur émetteur de GES est celui de l'agriculture (32 kt eq. CO₂) suivi des transports (14). Ceci s'explique par le caractère rural du territoire.

Qualité de l'air par source et secteur

Le territoire de la CCAM émet chaque année environ 674 tonnes de polluants atmosphériques soit 99 kg/habitant/an.

Les émissions par habitant sont supérieures aux émissions régionales (40 kg), mais les émissions par ha sont proches de celles régionales (22kg/ha localement contre 32 kg/ha au niveau régional).

Le secteur le plus émetteur est l'agriculture, ceci s'explique par le caractère rural du territoire

Stockage de carbone

Le stockage de carbone couvre 98% des émissions annuelles du territoire

Le territoire de la CCAA stock actuellement 61 722 tonnes de CO₂ dans ses forêts, ses sols...

L'artificialisation des sols déstocke chaque année 180 tonnes d'équivalent CO₂

Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Catastrophes naturelles et risques naturels

Le PLUI de la communauté de communes est en cours d'élaboration. Les risques naturels liés au climat sont les inondations, l'érosion, les incendies et le retrait gonflement des argiles

Depuis 1982, 5 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur le Territoire Armagnac Adour. Ces arrêtés sont principalement liés aux tempêtes de 1999 et 2009 (inondations, coulées de boues, mouvement de terrain ...)

Climat Passé et futur (en Midi-Pyrénées) :

observations et projections

Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂).

Sans politique climatique (scénario RCP8.5), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071

Quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle. Cette absence de changement en moyenne annuelle masque cependant des contrastes saisonniers

Impacts

Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes

En lien avec la poursuite du réchauffement. Sur la première partie du XXI^e siècle, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre.

Les projections climatiques montrent une diminution des besoins en chauffage

Jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

les projections climatiques montrent une augmentation des besoins en climatisation

Jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario

Potentiels du territoire



ANNEXE

Potentiel en Maitrise de l'énergie :

Une baisse de 47% de la consommation annuelle est possible.

En appliquant les hypothèses du scénario national Bas Carbone au territoire de la CCAA nous pourrions passer d'une consommation annuelle de 192 GWh à 101 GWh soit une baisse de 91 GWh (47 %)

Potentiel en production d'énergie renouvelables

Un potentiel global de production d'énergie renouvelable à hauteur de 214 GWh, soit une multiplication par 8,56 de la production actuelle.

Cette estimation est basée sur : La valorisation de l'accroissement volumique annuel de la forêt, la valorisation des toitures et zones artificialisées (décharges, carrières, plans d'eau ...) du territoire par le photovoltaïque, le développement des pompes à chaleur, de la géothermie et du solaire thermique dans les bâtiments, la valorisation de la biomasse agricole par la production de biométhane, l'implantation de 5 éoliennes.

Un potentiel de développement des réseaux de chaleur sur les communes de : Riscle (7 GWh), Saint Mont (11.7 GWh).

Potentiel en diminution des GES

Une baisse 67% d'émission des GES est possible.

L'application de la stratégie nationale bas carbone au territoire permet de passer de 63 000 tonnes de gaz à effet de serre aujourd'hui à 20 300 tonnes en 2050 soit une baisse de 67%

Potentiel de stockage du carbone et adaptations aux changement climatiques

Un potentiel de stockage supplémentaire de 38% est possible.

Le stockage carbone aujourd'hui est de 61 722 tonnes équivalent CO2. Le potentiel supplémentaire est de 23 500 tonnes équivalent CO2, soit un potentiel total : 85 000 tonnes équivalent CO2

En appliquant des pratiques permettant de stocker du carbone, chaque ha agricole peut stocker environ 1 tonne équivalent CO2 supplémentaire par an.

Il existe d'autres potentiel d'adaptation : Végétalisation des centres bourgs, lutte contre la surchauffe dans les logements, mise aux normes des stations d'épuration ...

Potentiel en diminution des polluants atmosphériques

Une baisse de 40% est possible.

En appliquant les hypothèses du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques on peut diminuer les émissions de 277tonnes soit une baisse de 40%



ANNEXE

PRINCIPALES SOURCES & RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Dossier complet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM>
Dossier complet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM>
Dossier complet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI>
Dossier complet Gers <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP>

BSERVATOIRE DES TERRITOIRES

Ensemble de données & cartographie interactive <https://www.observatoire-territoires.gouv.fr>

TUDE COMMERCE DE PROXIMITE

Menée par les chambres de commerce et de l'industrie (CCI) du Gers et des Hautes Pyrénées. Rendu Septembre 2022.

TUDE MOBILITE 2022

Menée par le cabinet Inddigo. Marché à bon de commande de l'ANCT, financé à 100%. Rendu février

ONNEES ISSUES DE DOCUMENTS EXISTANTS OU EN COURS DE CONCEPTION

Contrat de Relance et de Transition Écologique du Pays du Val d'Adour
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCAA
Conventions d'adhésion PVD 2021
Contrats Bourgs Centres Occitanie 20
Documentation « » de la chambre des métiers et de l'artisanat du Gers (CMA)



ANNEXE

ANNEXE 2

FICHES SIGNALÉTIQUES



RISCLE

La commune de Riscle s'étend sur un territoire de 3174 hectares, situé à l'ouest du département du Gers, dans la vallée de l'Adour, à l'interface entre Gers, Landes, Pyrénées

Pyrénées. Elle est traversée par la RD935, axe Marsan / Tarbes. Chef lieu du canton Adour Gersoise, Riscle occupe une position stratégique au cœur du territoire à forte vocation

A COMMUNE EN QUELQUES INDICATEURS

Une tendance du nombre des habitants en hausse, une population déjà âgée qui vieillie, une absence d'équipement pour les personnes âgées autonomes

Nombre d'habitants en 2019 1829 Variations 2013/2019 : +0.6% (+66) (CC 0.0%

Indice de jeunesse 2018 15.2 (CC 11.1, Gers 58.1)

* Est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de 60 ans et plus

Part des personnes âgées de 60 ans et plus en 2019 41.7% (974) (CCAA 39.3%, Gers 35%)

Variations 2013/2019 +1.6% (CC +2.5%, Gers +2.1%)

Des familles légèrement moins nombreuses, à faibles revenus et très dépendantes

Nombre Moyen de personnes par ménage 2019 2.02 (CC 2.05, Gers 2.09)

Taux de dépendance économique 2018 60.3% (CC 53.9%, Gers

* Est le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et celle de 15 à 64 ans en âge de travailler

Taux d'activité 2018 70.50% (CC 71.9%, Gers 75.5%)

Variations 2013/2018 +0.3% (CC +1.6%, G

* Est le rapport entre le nombre d'actifs (salariés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante

Part des foyers fiscaux imposés en 2019 42.6% en 2019 ND 2019 (CC 43.4%, Gers

Revenu mensuel moyen en 2019

Médiane de revenu annuel disponible par unité de consommation en 2019 19730€ (CCAA 19950€,

Un emploi de proximité important qui montre une tendance en légère hausse

Indicateur de concentration d'emploi 2019

Variations 2013/2019

* Est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

Emploi total en 2019

Variations 2013/2019 +1.23% (+12) (CC

Nombre d'établissements sur la commune en 2022

commerce de proximité qui nécessite de l'attention des dirigeants qui vieillissent

Dirigeants âgés de 60 ans et plus en 2018 28.8% (CC 29.8%, Gers

Potentiel transmissions d'établi 18 sur 69 soit 26.1% (47 salariés concernés)

Part des activités implantées en centre

Taux de vacance commerciale en centre

Evolution du nombre d'établissements 2015/2022 :

Arrêts d'activités envisagées dans les 3 à 5 ans : 3 (coiffeur, fleuriste, agence immobilière)

Une mobilité pendulaire marquée et des mobilités actives domicile/travail déjà présentes

Actifs ayant leur emploi dans la commune de résidence en 2019 47.6% (CC 36%, Gers

Part des mobilités actives pour se rendre au travail en 2019 6.5% (CC 5.2%, Gers 6.1%)

Nombre de véhicules par jour 5324 véhicules dont 9.46% de Poids Lourds (503)



ANNEXE

Une offre de soin de premier recours satisfaisante en 2018, insatisfaisante en 2020 et qui
it se dégrader encore à l'avenir (vieillesse de la population et des professionnels

Indicateur APL 2021

Accessibilité. Potentiel. L'accès prend en compte : la proximité des médecins accessibles en moins de 70 m.

Classification ARS

Classification ARS 2022 Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), Zone d'Action Complémentaire (ZA)
Territoire de vie

Capacités d'autofinancement 2022/2026

ci devrait se maintenir entre 2022 et 2026

Source Conseiller aux décideurs locaux

Ce qui dépend directement de la Maire/CC	
<ul style="list-style-type: none">- Une volonté des élus<ul style="list-style-type: none">o De changement et d'évolutions pour le bien/mieux vivre deso D'impliquer les acteurs et	<ul style="list-style-type: none">- Manque d'un équipement de tourisme- Installations sportives à rénover-- Peu de capacité d'autofinancement
OPPORTUNITES	
Ce qui ne dépend pas directement/uniquement de la	
<ul style="list-style-type: none">- Une ouverture naturelle vers l'Aquitaine et la proximité de l'Adour- 1 nouveau PIG 2023/2025	<ul style="list-style-type: none">- Une circulation de poids lourds en transit très intense qui traverse le centre génère des nuisances importantes et à<ul style="list-style-type: none">o Sur la vacance commerciale eto Sur la qualité de vie en centre ville et les commerces/services- Des zones inondables à gérer qui peuvent limiter le développement

ANNEXE

- **Habitat rénovation urbaine e**
 - o Lutte contre la vacance habitat en centre ville (avenue de l'Adour)
 - o Adaptation au vieillissement et à l'accueil de nouveaux habitants
- **Economie, services et tourisme**
 - o Maintien/développement du Tourisme / commerce (nouveau camping)
 - o Lutte contre la vacance commerciale en centre ville : Lebière, du centre, avenue de
 - o Accompagnement des porteurs de projets (immeuble ancien casino prioritairement)
- **Espace public, nature et mobilités**
 - o Sécurisation et aménagements des mobilités act
 - o Revitaliser la place de la Mairie
- **Transition écologique et énergétique**
 - o Baisse de la consommation des bâtiments et éclairages publics
 - o Production d'énergie verte (Photovoltaïque)
 - o Lutte contre l'autosolisme

ACTIONS PHARES

- - o Création d'un hôtel d'entreprise à l'hôtel Caupenne
 - o Création d'un Habitat inclusif (5 logements, ancienne trésorerie)
 - o Recrutement de professionnels de
 - o pour 3 ans Mars 2023/2025
 - o Rénovation de la piscine (accessibilité PMR)
 - o Aménagement de la halle
 - o Aménagement des
 - o Aménagement de la place du foirail
- **Actions PVD 2023/2026 :**
 - o **A l'échelle du Pays et de la CCAA**
 - Concevoir et réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 - Concevoir et réaliser un Plan d'action « commerce de proximité
 - Coconstruire et réaliser un Plan d'action «
 - Coconstruire et réaliser un plan d'action « offre de soin de 1^{er} recours et prévention
 - o **Validé en équipe projet**
 - Installation d'un city stade
 - Projet de production photovoltaïque (tennis, city stade)
 - Mise en conformité accessibilité PMR (salle omnisports, arènes)
 - Sobriété énergétique de l'éclairage public (LED sur éclairages des équipements sportifs et Opération Nuit
 - Labellisation station verte
- - o Construction d'un tiers lieux social (CIAS) (CCAA)
 - o Réfection ou construction d'équipements sportifs (vestiaires, tribunes, mise en conformité
 - o Réhabilitation de l'immeuble de l'ancien petit casino
 - o Nouvelle zone de loisirs
 - o Aménagement paysagé de la place de la Mairie
 - o Contournement du centre ville pour les poids lourds en transit

AIGNAN

La commune d'Aignan est située au cœur des vignobles d'Armagnac et des côtes de Saint Aignan est situé sur un territoire enclavé, à l'écart des grands réseaux routiers. La commune est traversée par des axes de communication secondaires et est inaccessible en moins de 30 minutes en voiture à partir des principaux pôles urbains. La commune propose des équipements rares (piscine et base de loisirs nautique au lac).

A COMMUNE EN QUELQUES INDICATEURS

Une tendance du nombre des habitants en baisse, une population déjà âgée qui vieillie fortement, une absence d'équipement pour les personnes âgées autonomes

Nombre d'habitants en 2019

Indice de jeunesse 2018 31.6 (CCAA 41.1, Gers 58.1) Variations

(la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de 60 ans et plus)

Part des personnes âgées de 60 ans et plus en 2019 16.4% (337) (CCAA 39.3%, Gers 35%)

Variations 2013/2019 +1.8 (CCAA +2.5, Gers +2.1).

Des familles moins nombreuses, à faibles revenus et très fortement dépendantes

Nombre Moyen de personnes par ménage 2019 1.89 (CCAA 2.05, Gers 2.09)

Variations 2013/2019

Taux de dépendance économique 2018 74.9% (CCAA 53.9%, Gers 47.6%)

Variations 2013/2018 +19.2% (CCAA +1.8%, Gers +5.7%)

(Est le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et celle de 15 à 64 ans en âge de travailler)

Taux d'activité 2018 : 71% (CCAA 71.9%, Gers 75.5%)

Variations 2013/2018 +0.3 (CCAA +1.6, Gers +1.1)

(rapport entre le nombre d'actifs (occidentaux et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante)

Part des foyers fiscaux imposés en 2019 36% (CCAA 43.4%, Gers

Revenu mensuel moyen en 2019

Revenu annuel disponible par unité de consommation en 2019 18 080€ (CCAA 19 950€, Gers

De nombreux emplois qui restent stables ou en légère progression, mais pouvant être précaires pour les salariés (notamment en forte augmentation pour les femme

Indicateur de concentration d'emploi 2019 190.3 (CCAA 113.3, Gers

Variations 2013/2019

(Est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone)

Variations 2013/2019 +0.9% (+1) (CCAA

Nombre d'établissements sur la commune en 2022

Emplois salariés précaires en 2018 27.7% (34.7% femmes et 19.8% hommes) (CCAA 22.1%, Gers 15.8%. Risque

Une activité commerce de proximité qui nécessite de l'attention, des dirigeants qui vieillissent.

Dirigeants âgés de 60 ans et plus en 2018 29.8% (CCAA 29.8%, Gers

Potentiel transmissions d'établissements (CMA) sur 27 soit 33% (38 salariés concernés)

activités implantées en centre

Taux de vacance commerciale en centre

Evolution du nombre d'établissements 2015/2022

Arrêts d'activités envisagées dans les 3 à 5 ans 1 à 5 (boulangerie, fleuriste, hôtel

ANNEXE

enjeux spécifiques

- **Habitat rénovation urbaine et patrimoine**
 - o Lutte contre la vacance habitat en centre
 - o Adaptation au vieillissement et à l'accueil de nouveaux habitants (familles).
- **Economie, services et**
 - o Solidification des emplois salariés précaires
 - o Lutte contre la vacance commerciale en centre
 - o Recherche et accompagnement de porteurs de projets pour les bâtiments vacants en centre
 - o Accompagnement à la transmission / reprise d'en
- **Espace public, nature et mobilités**
 - o Développement des mobilités actives
 - o Valoriser / requalifier et réaménager la place de la Mairie.
- **Transition écologique et énergétique**
 - o Baisse de la consommation des bâtiments et éclairages publics
 - o Production d'énergie verte (Photovoltaïque)
 - o Lutte contre l'autosolisme.

actions phares

- - o Réaménagement de la rue Saint
 - o Installation d'une aire de jeux pour les enfants (réalisé) ;
 - o Nouveau PIG pour 3 ans Mars 2023/2025 (CCAA) (réalisé)
- **Actions 2023/2026 :**
 - o **A l'échelle du Pays et de la CCAA**
 - Concevoir et réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 - Coconstruire et réaliser un Plan d'action « commerce de proximité
 - Coconstruire et réaliser un Plan d'action «
 - Coconstruire et réaliser un plan d'action « offre de soin de 1^{er} recours et prévention
 - o **Validé en équipe projet**
 - Aménagement de la place de la Mairie, arcades et rues adjacentes par étape 2023
 - Réhabilitation de l'immeuble anciennement Groupama, Encantada et
 - Valorisation des cheminements actifs (1) (CCAA)
 - Du et vers le centre : lac, quartier de la coudette, camping/sports/viticulture, arènes, écoles...
- - Définition des conditions d'installation et de réussite d'un tiers



ANNEXE

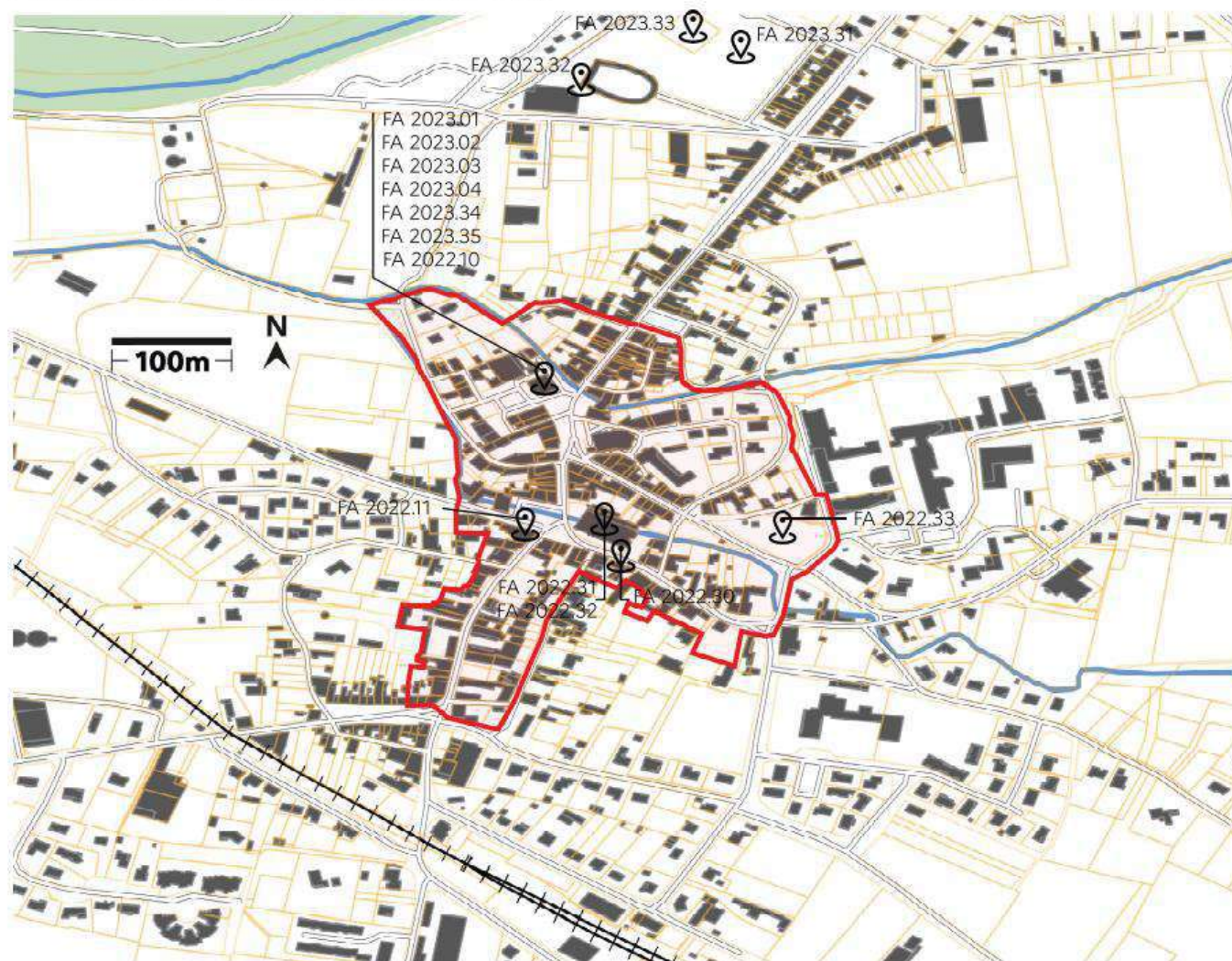
ANNEXE 3

PÉRIMÈTRES ORT



RISCLE

Périmètre d'intervention ORT

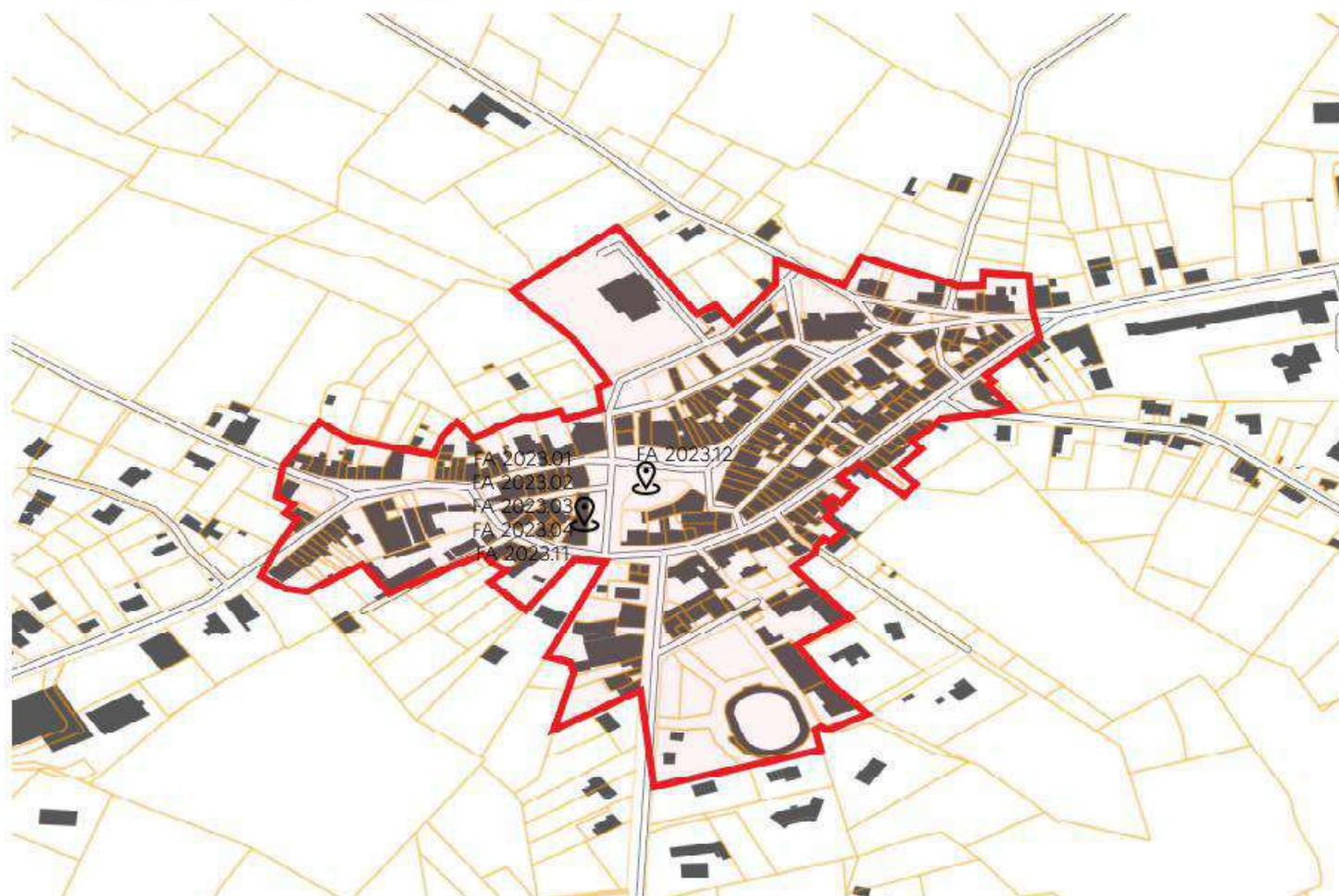


Le périmètre d'intervention ORT a été défini pour correspondre au centre-ville actuel de Riscle, selon l'histoire du patrimoine ancien et les usages traditionnels ou modernes. Ce périmètre comprend l'essentiel de l'offre de commerce de proximité, des services publics et du patrimoine historique.

ANNEXE

AIGNAN

Périmètre d'intervention ORT



Le périmètre d'intervention ORT d'Aignan regroupe la quasi-totalité des commerces et services sédentaires et non sédentaires. C'est aussi le lieu d'accueil de toutes les animations et manifestations festives.

Il inclut le porche classé et l'église inscrit aux monuments de France et est le point de passage obligé de l'activité touristique notamment vers le Lac qui accueille 20 000 personnes chaque année. C'est dans ce secteur que se concentre le patrimoine bâti ancien.

ANNEXE

ANNEXE 4

PLAN D'ACTION



N°	Orientations CRTE/PVD - Mesures PVD - Actions PVD	MOA	PERIMETRES	MATURITE	PRIORITES	ANNEES	FICHES
1.00	Agir pour la qualité de vie	CRTE					
1.10	Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous	PETR					
1.11	Construction d'un tiers lieu social (CIAS)	CCAA	RISCLE	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
1.12	Installation d'un city stade	RISCLE	RISCLE	VALIDE	MEDIAN	2023	2022.31
1.13	Réfection ou construction d'équipements sportifs (tribunes, vestiaires, mise en conformité PMR)	RISCLE	RISCLE	EN PROJET	FORT	2024/2026	
1.14	Rénovation de la piscine (dont accessibilité PMR)	RISCLE	RISCLE	ENGAGE	FORT	2022	2022.34
1.15	Mise en conformité accessibilité PMR (Gymnase, Arènes)	RISCLE	RISCLE	VALIDE	FORT	2023	2022.32
1.16	Définition des conditions d'installation et de réussite d'un tiers-lieu	CCAA	AGNAN ORT	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
1.20	Diversifier et adapter l'offre de logement en centre ville (hébergement temporaire, colocations, petits ménages...)	PETR					
1.21	Création d'un habitat inclusif de 5 logements (ancienne trésorerie)	RISCLE	RISCLE ORT	ENGAGE	FORT	2022	2022.30
1.30	Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)	PETR					
1.31	Nouveau PIG de 3 ans 2023/2025	CCAA	CCAA	REALISE	FORT	2023	REALISE
1.32	Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH	PETR	CCAA	VALIDE	FORT	2023	2022.04
1.33	Concevoir et réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	CCAA	CCAA	EN PROJET	FORT	2024/2026	
1.40	Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme	PETR					
1.41	Réaliser une étude / diagnostic des mobilités	PETR	RISCLE	REALISE	FORT	2022	REALISE
1.42	Concevoir un plan "mobilités"	CCAA	CCAA	VALIDE	FORT	2023	2022.03
1.43	Valorisation des cheminements actifs de et vers le centre-ville (Lac, quartier coudette, camping/sports/viticulture, arènes, écoles...)	CCAA	AGNAN	VALIDE	FORT	2023	2024.11
1.44	Contournement du centre-ville pour les poids lourds en transit	CCAA	RISCLE	EN PROJET	FORT	2024/2026	
1.50	Sécuriser et renforcer l'offre de soins de premier recours (dont la prévention)	PETR					
1.51	Recrutement de professionnels de santé	CCAA	RISCLE	ENGAGE	FORT	2022	2022.10
1.52	Coconstruire et réaliser un plan d'action "offre de soins de 1er recours et prévention"	CCAA	CCAA	VALIDE	FORT	2024	2022.01
2.00	Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine	CRTE					
2.10	Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie	PETR					
2.11	Aménagement paysagé de la place de la Mairie	RISCLE	RISCLE ORT	EN PROJET	FORT	2024/2026	
2.12	Aménagement de la halle	RISCLE	RISCLE ORT	ENGAGE	FORT	2022	2022.31
2.13	Aménagement des abords de la halle	RISCLE	RISCLE ORT	ENGAGE	FORT	2022	2022.32
2.14	Aménagement de la place du Foireal	RISCLE	RISCLE ORT	ENGAGE	FORT	2022	2022.33
2.15	Réaménagement de la rue Saint-Saturnin	CCAA	AGNAN ORT	REALISE	FORT	2022	REALISE
2.16	Installation d'une aire de jeux pour les enfants (sur la place Parisot)	AGNAN	AGNAN ORT	REALISE	MEDIAN	2022	REALISE
2.17	Aménagement de la place de la Mairie, arcades et rue adjacentes par étape (dont immeubles Groupama, Encantada, Boutan)	CCAA	AGNAN ORT	VALIDE	FORT	2023	2022.12
2.20	Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement	PETR					
2.30	Rénovation énergétique des bâtiments publics	PETR					
2.31	Projet de production photovoltaïque (tennis et city stade)	RISCLE	RISCLE	VALIDE	FORT	2023	2022.33
2.32	Sobriété énergétique de l'éclairage public (LED sur éclairages des équipements sportifs et Opération Nuit Noire 23h/5h)	RISCLE	RISCLE	VALIDE	FORT	2023	2022.34
3.00	Agir pour le développement économique et l'emploi	CRTE					
3.10	Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission	PETR					
3.11	Réaliser une étude/diagnostic commerce de proximité	PETR	RISCLE/AGNAN	REALISE	FORT	2022	REALISE
3.12	Coconstruire et réaliser un plan d'action "commerce de proximité"	CCAA	CCAA	VALIDE	FORT	2024	2022.02
3.13	Réhabilitation de l'immeuble de l'ancien petit casino	RISCLE	RISCLE ORT	EN PROJET	FORT	2024/2026	
3.14	Création d'un hôtel d'entreprises à l'hôtel Caupenne Tiers lieu, DDT, MFS, Expert Comptable (CER France)	CCAA	RISCLE ORT	ENGAGE	FORT	2022	2022.11
3.20	Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique	PETR					
3.21	Nouvelle zone de loisirs	RISCLE	RISCLE	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
3.22	Obtenir la labellisation station verte	RISCLE	RISCLE	VALIDE	MEDIAN	2023	2022.35
3.30	Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projets	PETR					
3.40	Attirer et faciliter l'installation des nouveaux arrivants (actifs, jeunes...), Favoriser le maintien des jeunes actifs du territoire	PETR					
3.50	Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers	PETR					
4.00	S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences	CRTE					
4.10	Impulser une logique de complémentarité des équipements et des dispositifs à l'échelle du Pays	PETR					
4.20	Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité en centre-ville	PETR					
4.21	Chefs de projets PVD	PETR	PETR	REALISE	FORT	2022	REALISE
4.30	Assurer l'animation du réseau de partenaires	PETR					
4.40	Accompagner les communes dans la définition d'un plan guide 2030/2050	PETR					

ANNEXE 6

MAQUETTE FINANCIÈRE

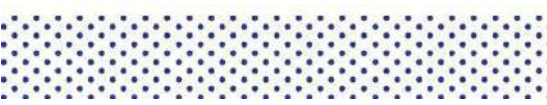


ANNEXE

N°		ORIENTATIONS CRTE/PVD - Mesures PVD - Actions PVD		MONTANTS HT		REGION		DPT		AMM		AUTRES		COMMENTS	
ACT	ANNEES	PREMIERES	ANNEES	EUROPE	ETAT	REGION	DPT	AMM	AUTRES	COMMENTS					
1.00	Agir pour la qualité de vie														
1.10	Garantir et améliorer des services et des équipements de qualité, accessibles à tous														
1.11	Construction d'un tiers lieu social (CASA)														
1.12	Installation d'un city-stad														
1.13	Renovation ou construction d'équipements sportifs (biburats, vestiaires, mise en conformité PMR)														
1.14	Renovation de la piscine (dont accessibilité PMR)														
1.15	Mise en conformité accessibilité PMR (gymnase, Alevins)														
1.16	Orientation des conditions d'insalubrité et de récoite d'un tiers lieu														
1.17	Aménagement temporaire (expositions, ateliers, petites réunions...)														
1.20	Reconversion d'un habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)														
1.31	Nouveau PIC de 3 ans 2023/2025														
1.32	Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAM														
1.33	Concevoir et réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)														
1.40	Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'automobile														
1.41	Réaliser une étude / diagnostic des mobilités														
1.42	Concevoir un plan "mobilités"														
1.43	Valorisation des cheminements actifs de et vers le centre-ville (Lac, quartier courtier, camping/sports/viniculture, alevins, écoles...)														
1.44	Contournement du centre-ville pour les poids lourds en transit														
1.50	Sécuriser et renforcer l'offre de soins de premier recours (dont la prévention)														
1.51	Recrutement de professionnels de santé														
1.52	Construire et réaliser un plan d'action "offre de soins de 1er recours et prévention"														
2.00	Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine														
2.10	Qualifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie														
2.11	Aménagement paysagé de la place de la Mairie														
2.12	Aménagement de la halle														
2.13	Aménagement des abords de la halle														
2.14	Aménagement de la place du Forail														
2.15	Reaménagement de la rue sans automobile														
2.16	Aménagement d'un aire de jeux pour les enfants (sur la place Périsol)														
2.17	Aménager la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement														
2.20	Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement														
2.30	Reconversion énergétique des bâtiments publics														
2.31	Projet de production photovoltaïque (trens et city-stad)														
2.32	Sabirée énergétique de l'éclairage public (LED sur éclairages des équipements sportifs et Opération Nuit Noire 23h/0h)														
3.00	Agir pour le développement économique et l'emploi														
3.10	Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission														
3.11	Réaliser une étude/diagnostic commerce de proximité														
3.12	Construire et réaliser un plan d'action "commerce de proximité"														
3.13	Réhabilitation de l'immeuble de l'ancien petit casino														
2.15	Création d'un hôtel d'entreprises à l'Hotel Caupenne Tiers Lieu, ODT, MFS, Copart Comptable (CER France)														
3.20	Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique														
3.21	Nouvelle zone de bus														
3.22	Obtenir la labellisation station verte														
3.30	Recenser les friches et les locaux commerciaux, disponibles et accompagner les porteurs de projets														
3.40	Attirer et faciliter l'installation des nouveaux arrivants (actifs, jeunes...), favoriser le maintien des jeunes actifs du territoire														
3.50	Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers														
4.00	S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences														
4.10	Impliquer une logique de complémentarité des équipements et des dispositifs à l'échelle du Pays														
4.20	Concevoir les communes dans les projets de renouvellement de l'activité en centrale-ville														
4.21	Chef de projet PVD														
4.22	Assurer l'animation du réseau de partenaires														
4.30	Accompagner les communes dans la définition d'un plan guide 2030/2050														

ANNEXE 7

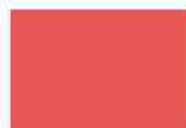
CHARTRE GRAPHIQUE ET UTILISATION DES LOGOS



ANNEXE

LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.



#e85957

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0



#184590

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0



FICHE ACTION N° 2023.11

VALORISATION DES CHEMINEMENTS ACTIFS (AIGNAN)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique 4 Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</p>
Action nom	Valorisation des cheminements actifs du et vers le centre
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action consiste à concevoir et définir un plan mobilités dans la commune d'Aignan permettant</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part de réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements en lien avec la fiche action 2023.03 - D'autre part d'identifier précisément les parcours des cheminements à aménager, les couts d'investissements et subventions nécessaires à la réalisation - Enfin de phaser dans le temps (1 ou plusieurs mandats) leurs réalisations pour rendre possible budgétairement mise en œuvre. <p>Elle sera réalisée en co construction (EPCI, acteurs locaux associatifs, citoyens, artisans/commerça</p> <p>Ces cheminements devront permettre de connecter les différents lieux de vie et d'activités de la commune. Pour cela 4 cheminements sont pré identifiés (du et vers le centre quartier Coudette, camping viticulture, arènes</p>
Partenaires	<p>Mairie d'Aignan</p> <p>Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	emps RH du groupe de pilotage
Plan de financement prévisionnel / définitif	aucun financement demandé en 2023
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de l'action par le conseil communautaire de la CCAA <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2022 - Constitution du groupe de pilotage <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 - Définition du projet et de son phasage dans le <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 - Présentation du projet en conseil communautaire <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 3 étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire (tourisme) et particulièrement pour la commune pour le commerce de proximité, la qualité de vie (mobilités actives apaisées et sécurisées, accessibilité PMR).
	Contrat Bourg

FICHE ACTION N° 2023.12

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE (AIGNAN PARISOT)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique : Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</p> <p>Orientation Stratégique Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie</p> <p>Orientation Stratégique 7 : Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement</p>
Action nom	<p>Aménagement de la place de la mairie, <i>Dont immeubles : Groupama, Encantada, Boutan</i></p>
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action présente dans le contrat Bourg commune d'Aignan a débuté par la rénovation de la place Saint Saturnin en 2022.</p> <p>Il s'agit d'une étape préalable, à réaliser en 2023, qui pourra permettre d'étudier la faisabilité de ce projet et de le phaser da le temps (1 ou plusieurs mandats) en prenant en compte les contraintes financières et les incertitudes budgétaires actuelles ou possiblement à venir de la CCAA comme de la commune</p> <p>accompagné par le CAUE et conçu (EPCI, acteurs locaux associatifs, citoyens, artisans/commerçants devra permettre de dans le temps et de délimiter les montants d'investissements et les subventions nécessaires.</p>
Partenaires	<p>Mairie d'Aignan CAUE Gers, CATAV CD32 Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie Architecte des bâtiments de France 32</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	emps RH du groupe de pilotage
Plan de financement prévisionnel / définitif	financement demandé en 2023
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de l'action par le conseil communautaire de la CCAA <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2022 - Constitution du groupe de pilotage <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 - Définition du projet et de son phasage dans le <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 - Présentation du projet en conseil communautaire <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour centre, Région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 3 étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire dans le domaine touristique et d'autre part pour les commerces de proximité (captation des flux). Qualité de vie des habitants
	Contrat Bourg centre Aignan.

FICHE ACTION N° 2023.

Création d'un terrain multisports (City Stade (RISCLE))

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous.</p>
Action nom	, équipement sportif de proximité multisports et multi usages (dont la prévention pour développer le
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action</p> <p>(Jeux olympiques et paralympiques) de la commune pour objet, aux bénéfices des habitants de Riscle et communes voisines de son bassin de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part d'encourager la physiques et sportives libres dans l'idée de ntergénérationnelle - D'autre part de mettre à disposition un espace public les associations sportives de la commune <ul style="list-style-type: none"> o Principaux clubs partenaires/utilisateurs Basketball, Football, Gymnastique volontaire, <p>Enfin pour soutenir cette démarche de mettre à disposition, pour l'encadrement de la pratique et le développement d'actions de prévention santé, l'Educateur Sportif Territorial de la certains créneaux horaires</p>



Partenaires	Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie Agence Nationale du Sport (ANS) et Service Départemental Engagement Sports 32, ARS 32, Architecte des bâtiments
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département Voté, délibération en date du
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - : Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> o Dont discussions avec l'ABF o semestre 2022 - de financement <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 o trimestre 2023 (réponse et notification) - d'œuvre, marchés et démarches réglementaires <ul style="list-style-type: none"> o trimestres 2023 - : début des travaux <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 202
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie 5000 équipements sportifs de proximité Diagnostic territorial du Sport en Occitanie (enjeux pour les zones rurales), septembre 2021 Stratégie Nationale Sport Santé 2019/2024 Contrat Locaux de Santé (CLS), Plan National Nutrition Santé (PNNS), Charte Ville active PNNS, Plan Régional de Santé en cours d'élaboration).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire (maintien/développement de la santé publique et vieillissement) et des équipements de proximité au service du
	Guide ANDES, Plan 5000 équipements de proximité, février 2022 Programme 5000 équipements sportifs de proximité pour 2024, volet territorial (ANS)



	Fiche action 20 : Sécuriser et renforcer l'offre de soin de 1 recours et la prévention santé
--	--

FICHE ACTION N° 2023.

Mise en conformité PMR du gymnase et des arènes (RISCLE)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous.</p>
Action nom	Mise en conformité et accessibilité PMR du gymnase et des arènes
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans (Jeux olympiques et paralympiques) de la commune pour objet, aux bénéfices des habitants de Riscle et communes de son bassin de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rendre accessible aux PMR le gymnase et les - D'autre part de réaliser les adaptations réglementaires en termes d'accessibilité de ces équipements sportifs <p>Il s'agit de rénover et d'agrandir les vestiaires et sanitaires du gymnase, de les au public des arènes, de rendre accessible (élevateur) des arènes, d'aménager parkings et</p>
Partenaires	<p>Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p> <p>Agence Nationale du Sport (ANS) et Service Départemental Déconcentré Engagement Sports 32, Architecte des bâtiments de France 32.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir (en attente des éléments par l'architecte)
Plan de financement prévisionnel / définitif	



<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - : Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> o Projet de l'architecte o discussions avec l'ABF o semestre 2022 - de financement <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2022 et/ou trimestre 2023 o trimestre 2023 (réponse s subventions - d'œuvre, marchés et démarches réglementaires <ul style="list-style-type: none"> o trimestres 2023 - : début des travaux <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 202
<p>Lien autres programmes territorialisés</p>	<p>Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Réalisation des étapes prévues en 2023</p>
<p>Conséquence sur la fonction de</p>	<p>Participe au renforcement de l'attractivité du territoire équipements proximité au service du public</p>
	<p>Projet de l'architecte</p>

FICHE ACTION N° 2023.

Production ENR Photovoltaïque (ombrières) (RISCLE)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</p> <p>Orientation Stratégique Rénovation énergétique des bâtiments</p>
Action nom	Couverture en panneaux photovoltaïques des 2 courts de tennis existants et du futur city stade pour produire de l'énergie verte tion directe sur le
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans a politique nationale qui vise d'une part à réduire la consommation énergétique des territoires et d'autre part de produire de l'énergie verte (décarbonée).</p> <p>Il s'agit, via un porteur de projet, de couvrir de panneaux solaires photovoltaïques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 2 courts de tennis existants (200m² environ) - <p>Pour une production estimée de</p> <p>En attente retour SDEG</p>
Partenaires	<p>Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p> <p>Architecte des bâtiments de France 32</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement par les Ombrières d'Occitanie
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - : Etude de faisabilité o Etude de faisabilité SDEG32 o discussions avec l'ABF o semestre 2022



	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du maître d'œuvre, marchés et démarches réglementaires <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 202 - : Réalisation et mise en service <ul style="list-style-type: none"> o
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie volontaire Communauté de commune Armagnac Adour
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des étapes prévues en 2023 Production d'énergie en en réinjection En attente retour SDEG
Conséquence sur la fonction de	ticipé au renforcement de l'attractivité du territoire et permet de participer à l'effort national de production d'énergie verte (décarbonée).
	/étude du SDEG Ombrières d'Occitanie (fin novembre

FICHE ACTION N° 2023.

Sobriété énergétique de l'éclairage public (RISCLE)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</p> <p>Orientation Stratégique Rénovation énergétique des bâtiments</p>
Action nom	Faire passer l'éclairage public des r effectuer la transition LED de l'éclairage des équipements sportifs.
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans un projet global de sobriété énergétique des équipements de la commune (bâtiments, éclairage public, installations sportives ...).</p> <p>s'articule en 4 phases, les phases 2 et 3 sont l'objet de cette fiche action.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement des ampoules des (sodium vers LED) <ul style="list-style-type: none"> o Depuis 2019 sur 972 point lumineux, 447 ont été changées en LED - Abaissement de la luminosité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achats et installation d'atténuer la - Transition LED de l'éclairage des équipements <ul style="list-style-type: none"> o : Changement progressif des points lumineux au sodium en LED (en projet 202 -
Partenaires	<p>Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p> <p>Société BOUYGUES (Par délégation du SDEG32)</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	A définir (en attente des éléments)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Mairie de Riscle
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Passage en LED des candélabres (phase 1) <ul style="list-style-type: none"> o - <ul style="list-style-type: none"> o o - Mise en œuvre des phases 2 et 3 <ul style="list-style-type: none"> o - Etude de faisabilité et mise en œuvre de la phase <ul style="list-style-type: none"> o En projet 2024/2026
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie PCAET volontaire Communauté de commune Armagnac
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Baisse de la consommation électrique de l'éclairage public de
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et de participer à l'effort national de baisse de la consommation énergétique. Permet indirectement de libérer des budgets pour réaliser d'autres actions favorisant l'attractivité.
	attente du projet

FICHE ACTION N° 2023.

Obtenir le label « Station Verte » (RISCLE)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique le développement économique</p> <p>Structurer l'économie touristique</p> <p>Orientation Stratégique Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique.</p>
Action nom	Obtenir le label «
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans projet global de la commune et le plan d'action de l'office de tourisme du Pays du Val d'Adour.</p> <p>Ce label s'inscrit dans la dynamique de plusieurs communes Gersoise déjà labellisées qui ensembles augmentent ainsi leur attractivité et leur visibilité.</p> <p>Ce label développe un tourisme à visage humain, de proximité, autour des valeurs de partage, d'authenticité et de respect des habitants et des territoires.</p>
Partenaires	<p>Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p> <p>Office de Tourisme Pays du Val d'Adour</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	850€ (adhésion annuelle)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Mairie de Riscle
Calendrier	<p>- Dossier de candidature</p> <p>o</p> <p>-</p> <p>o</p>



Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Plan d'action 2021 office de tourisme « tourisme durable.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention du label
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire dans le domaine touristique et d'autre part pour les commerces de proximité (captation des flux)
	Plaquette station verte 2020 Grille de critère de candidature au label stati Charte des stations vertes.

FICHE ACTION N°

Sécuriser et enforcer l'offre de soin de 1 recours et la prévention santé

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité : Garantir des services de qualité et accessibles à</p> <p>: Orientation stratégique : sécuriser et renforcer l'offre de</p>
Action nom	Coconstruire et réaliser un plan d'action « offre de soin de 1 recours et prévention
	de projet PVD d 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	<p>: Communauté de communes Adour Madiran : Communauté de communes Armagnac Adour : Commune de Marciac, commune de Plaisance du Gers. PETR du Pays du Val d'Adour aura la charge de l'animation et coordination de cette fiche action</p>
Description de l'action	<p>Contexte : Proximité ne rime pas toujours avec accessibilité (INSEE) Face :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au vieillissement croissant (en nombre et en proportion) de la population et des professionnels de santé ; - A l'état de nos territoires de vie santé (TVS) qui, en 2021 : <ul style="list-style-type: none"> - Sont classés (à une exception) en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) ; - Montrent un indicateur APL qui se dégrade pour les médecins généralistes au mieux « insuffisant » et en majorité « carencé » ; - Se retrouvent très éloignés (en distance et en temps) des spécialistes et des équipements hospitaliers.



Devant :

L'importance pour l'attractivité et la revitalisation de nos petites villes de demain de pouvoir répondre à ces besoins légitimes et vitaux.

L'idée pour absorber la demande actuelle et futur, dans un contexte extrêmement concurrentiel, entre les territoires, de recrutement de professionnel de santé, est d'avancer simultanément dans deux dimensions :

- La première sur la présence et l'accessibilité des professionnels de santé (anticiper les départs, recruter et fidéliser ...) ;
- La seconde sur la prévention : préserver son capital santé, mieux vieillir, reculer l'âge de la dépendance ...

La seconde pourrait aider à réduire la demande sur la première et/ou participer à l'absorption de cette demande.

Pour cela, il s'agit de **Coconstruire avec les partenaires**, à l'échelle du Pays et/ou des intercommunalités **un plan d'action d'une durée de 3 à 5 ans** permettant :

- D'une part de sécuriser et de renforcer l'offre de soin de 1^{er} recours (présence et accessibilité des professionnels de santé concernés) ;
- D'autre part de développer et d'encourager les actions de prévention « sport santé » (Manger/Bouger) afin d'agir sur les notions du « mieux vieillir » en bonne santé.
- Enfin de développer les ateliers de prévention du bien vieillir

Formaliser et contractualiser ce plan d'action :

- Dans le cadre d'un et/ou de plusieurs **Contrats Locaux de Santé (CLS)**, en respectant les 4 grandes thématiques définies :
 - o Prévention et promotion de la santé (ex : améliorer le recours au dépistage) ;
 - o Accès aux soins (ex : l'émergence d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)) ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Santé environnementale (ex : actions pour une alimentation durable) ; ○ Santé mentale (ex : la création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM)). <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre pour chaque commune PVD : <ul style="list-style-type: none"> ○ De la signature de la charte « Ville Active du Plan National Nutrition Santé » (PNNS) et/ou ○ De l'obtention de label « Ville Bougez Vivez » : ○ Améliorer la nutrition et la santé de la population par l'alimentation et l'activité physique. - Dans le cadre de la stratégie nationale « sport santé » 2019/2024 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.
Partenaires	ARS, CPAM 32 et 65 ; Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 ; Communes signataires PVD (6) ; SDJES 32 et 65 ; Comités Olympiques et Sportifs (CDOS) 32 et 65 ; Professionnels et établissements de santé (dont les Maisons du Sport Santé) 32 et 65) ; Associations d'usagers du système de santé agréées, Caisses de retraite
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.
Calendrier	<p>Etape 1 : Concertation avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} trimestre 2023 ; <p>Etape 2 : Réalisation du diagnostic local de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} trimestre 2023 ; <p>Etape 3 : Elaboration du programme d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3^{ème} trimestre 2023 <p>Etape 4 : Signatures et mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4^{ème} trimestre 2023 <p>Etape 5 : Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation annuelle : 4^{ème} trimestre de l'année en cours ; - Evaluation à mi-contrat ; - Evaluation finale : en fin de contrat.

<p>Lien autres programmes territorialisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes des Centres Territoriaux de Santé (CTS) de la Région Occitanie, des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées ; - Contrats Locaux de Santé, Ville Active PNNS, Plan Régional de Santé Occitanie (en cours d'élaboration) ; - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), en cours pour la communauté de communes Adour Madiran ; - Stratégie Nationale Sport Santé 2019/2024 ; - Plan Régional Sport, Santé, Bien Être, Occitanie 2019/2024
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023 ;</p> <p>Validation du plan d'actions en 2023 pour une mise en œuvre en 2024 ;</p> <p>Signatures d'au moins 1 CLS et 4 chartes ville active PNNS ;</p>
<p>Conséquence sur la fonction de</p>	<p>Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD</p>
	<p>Diagnostics détaillés des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays ;</p> <p>Plaquettes ARS : le contrat CLS mode d'emploi, ville active PNNS guide à l'usage des élus et des services communaux et intercommunaux ;</p> <p>Stratégie national Sport Santé 2019/2024 ;</p> <p>Plan Régional Sport, Santé, Bien Être, Occitanie 2019/2024 ;</p> <p>Sport, santé, activité physique, sédentarité de quoi parle-t-on ?</p>

Devant :

- L'évolution de la consommation des Français ;
- Les crises successives (sanitaires, instabilité géopolitique et énergétique, hausse de prix ...) ;
- Les enjeux de transmission liés au vieillissement (en nombre et en proportion) des commerçants et artisans ;
- Les attentes exprimées par les consommateurs du territoire.

L'idée pour conserver et renforcer l'attractivité et la revitalisation de notre territoire, dans un contexte difficile et en pleine évolution, est de s'adapter pour répondre aux enjeux et relever les défis partagés à l'échelle du Pays :

- Développer des concepts innovants et des retours d'expériences à partager ;
- Développer une approche transversale (écologique, esthétique et sociale) ;

Pour cela, il s'agit de coconstruire avec les partenaires et les acteurs, un plan d'action d'une durée de 3 à 5 ans permettant :

A l'échelle du PETR et des Intercommunalités :

- De consolider les bases d'un pilotage efficace ;
- De favoriser la coopération, les synergies entre les ressources et le partage d'informations (dont la transmission) ;
- De renforcer la diversité commerciale et stimuler l'entrepreneuriat ;
- D'accompagner les chefs d'entreprise de commerce et services dans la transition numérique et écologique (énergie, éco-circulaire ...) et le développement commercial.

A l'échelle de chaque pôle :

- De structurer et d'aménager ;
- De « faire centre » ;
- De communiquer.

	CCI et CMA 32 et 65 ; Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 ; Communes signataires PVD (6) et commune d'Aignan ; Associations des commerçants/artisans de chaque commune ; Commerçants et artisans volontaires ; Associations locales et citoyens volontaires...
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.
Calendrier	<p>Etape 1 : Réalisation du diagnostic local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} semestre 2022 (réalisé et financé en 2022) ; <p>Etape 2 : Restitution de l'enquête et Concertation avec les partenaires/acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} trimestre 2023 ; <p>Etape 3 : Elaboration en co-construction du programme d'actions à 2 niveaux d'échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2023 <p>Etape 4 : Mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4^{ème} trimestre 2023
Lien autres programmes territorialisés	<p>Cette action ainsi que son plan d'action doivent être coordonnées/liées avec 3 autres fiches actions PVD qui influencent fortement le bon fonctionnement, la pérennité et le développement des commerces de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mobilités actives dont la sécurité et le stationnement ; - L'OPAH et une éventuelle opération façade/devantures associée ainsi que l'accessibilité ; - La transition énergétique (sobriété) des locaux commerciaux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023 ;</p> <p>Validation du plan d'actions à 2 échelles (Pays/Intercommunalités et pour chaque commune) en 2023 pour une mise en œuvre en 2024</p>
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD ainsi que la commune d'Aignan.
	<p>Diagnostiques détaillés des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays ;</p> <p>Diagnostiques 2022 de pôles réalisés par les CCI 32 et 65 (dont enquête consommateurs et professionnels) ;</p> <p>Dossiers géométriers (métiers et territoires) 2022 réalisés par les CMA 32 et 65.</p>

FICHE ACTION N°

Concevoir un plan mobilités

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité : Garantir des services de qualité et accessibles à</p> <p>: Orientation stratégique Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</p>
Action nom	Concevoir un plan mobilités avec un focus mobilités actives
	de projet PVD d 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	<p>: Communes de Maubourguet, de Rabastens de Bigorre et de Vic en Bigorre</p> <p>: Communauté de communes Armagnac Adour</p> <p>: Communes de Marciac et de Plaisance du Gers.</p> <p>Le PETR du Pays du Val d'Adour aura la charge de l'animation et de la coordination de cette fiche action</p>
Description de l'action	<p>La voiture individuelle domine l'espace public et la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - la hausse de la sédentarité et ses conséquences - la hausse du sentiment d'insécurité pour les usagers de la route et de l'espace public non - l'urgence climatique - la disponibilité de carbonée ou



	<ul style="list-style-type: none"> - d'accessibilité de certaines portions de l'espace public et d'ERP <p>L'importance pour l'attractivité et la revitalisation de nos petites villes de demain de proposer un cadre sécurisé et attrayant pour la pratique des mobilités actives notamment en cœur</p> <p>Proposer une alternative prépondérante</p> <p>Il s'agit pour chaque commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un plan de circulation et d'un état des lieux du - S'appuyer sur l'étude mobilité réalisée en 2022 pour une vision globale des forces et faiblesses du territoire en termes de mobilités. <p>Pour cela, il s'agit de Coconstruire avec les partenaires es communes et du pays un plan d'action 202</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir une charte des nouveaux standards d'aménagement de l'espace public. - Concevoir un volet d'actions en faveur des mobilités actives en centre - Définir les axes prioritaires pour le développement d'infrastructures cyclables connectant les différents pôles de la commune. - Définir l'opportunité de connexion cyclable entre les communes du Pays du Val d'Adour.
Partenaires	Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 signataires PVD (6)
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.

Calendrier	<p>Perception et appréhension d'une base de diagnostic trimestre 2023</p> <p>Concertation avec les partenaires trimestre 2023</p> <p>: Elaboration du programme d'actions trimestre 2023</p> <p>trimestre 2023</p> <p>- Evaluation annuelle trimestre de l'année en cours</p> <p>- Evaluation à mi</p> <p>- Evaluation finale : en fin de contrat.</p>
Lien autres programmes territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023</p> <p>Validation du plan d'actions en 2023 pour une mise en œuvre en 2024</p>
Conséquence sur la fonction de	<p>Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD</p> <p>Réduit la dépendance énergétique des ménages</p> <p>Lutte contre la</p> <p>Renforce le lien social</p> <p>Réduit les nuisances sonores</p> <p>pollution de l'air</p> <p>Renfort de la sécurité et du confort de l'espace public</p>
	<p>Diagnostic détaillé des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays</p> <p>Étude mobilité 2022</p>

FICHE ACTION N°

Réaliser un étude pré opérationnelle OPAH

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1</p> <p>: Mettre en œuvre une politique de l'habitat pour l'ensemble du territoire.</p> <p>: Orientation stratégique Diversifier et adapter l'offre de logement en centre ville. Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</p>
Action nom	Réaliser une étude pré opérationnelle OPAH
	de projet PVD de 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	PETR du Pays du Val d'Adour et ses Intercommunalités et Vallons du Gers, Armagnac Adour, Adour Madiran (l'échelle restant à définir)
Description de l'action	<p>Une part importante de la population vit en précarité les logements de centre ville perdent en compétitivité du fait de leur état vétuste, augmentant la vacance habitat en centre ville.</p> <p>Pour favoriser l'attractivité et la revitalisation de Petites Villes de Demain du Pays du Val d'Adour, il est primordial de disposer d'une offre de logement diversifiée, divers, accessibles et efficaces énergétiquement.</p> <p>Il s'agit pour chaque intercommunalité du Pays du Val d'Adour de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amorcer une nouvelle démarche habitat à l'échelle du Pays du Val d'Adour, en coordination entre les 3 intercommunalités (CCBVG, CCAA, CCAM) - Faire le point sur les programmes habitat en cours ou



	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter les données nécessaires au bon pilotage d'un nouveau programme habitat. <p>Pour cela, il s'agit de disposer d'une étude pré opérationnelle selon les modalités du cahier des charges établi et discuté en 2022 entre les intercommunalités concernées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de l'existant en se basant sur <ul style="list-style-type: none"> o L'évaluation des actions menées précédemment o des besoins en logements o Les données collectées et publiées dans les documents récents (PLUi, diagnostic PVD, ...) o Analyse des causes de la vacance de logements o Repérage des immeubles ou îlots dégradés o Estimation de la demande en logement o Estimation de la demande émanant de population spécifiques (PMR, personnes âgées, jeunes, revenus modestes, saisonniers, ...) permettant l'étude du niveau des valeurs locatives - Définition des stratégies de territoire en termes d'habitat - de convention <ul style="list-style-type: none"> o Objectifs globaux et annuels o Moyens et compétences à mobiliser o Engagements réciproques de chaque partenaire o Contenu du dispositif de suivi et d'évaluation o Organisation de la maîtrise d'ouvrage o Missions précises de o Modalités d'évaluation de l'opération sur sa durée <p>Cette étude pré opérationnelle OPAH débouchera sur une qui fera l'objet d'une fiche action distincte.</p>
Partenaires	Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 signataires PVD (6) Action Logement,

Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnelle restataire pour mener l'étude pré opérationnelle OPAH
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - 50% par l'ANAH ; - 30% banque des territoires ; - 20% PETR
Calendrier	<p style="text-align: center;">Lancement du marché pour l'étude pré opérationnelle RR, sélection du prestataire, démarrage de l'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> - trimestre 2023 <p style="text-align: center;">Réception de l'étude pré opérationnelle OPAH</p> <ul style="list-style-type: none"> - trimestre 2023 <p style="text-align: center;">exécution de la future OPAH</p> <ul style="list-style-type: none"> - trimestre 2023 <p style="text-align: center;">mise en œuvre de l'OPAH</p> <ul style="list-style-type: none"> - trimestre 2023 <ul style="list-style-type: none"> - trimestre de l'année en cours - Evaluation à mi - Evaluation finale : en fin de contrat.
Lien autres programmes territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - OPAH CCAM (se termine en 2023) - - - PLUi en cours ou en - Le SCOT du Pays du Val d'Adour - -
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023</p> <p>Validation du plan d'actions en 2023 pour une mise en œuvre en 2024</p>
Conséquence sur la fonction de	<p>Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD</p> <p>Réduit la dépendance énergétique des ménages</p> <p>Lutte contre la vacance de centre</p> <p>Renforce le lien social</p> <ul style="list-style-type: none"> enforce le commerce de proximité consommation foncière périphérique <p>grignotage des terres agricoles</p> <p>Préserve le patrimoine et améliore le paysage urbain ;</p>
	Diagnostic détaillé des conventions ORT des 3 intercommunalités du